

BOITE À OUTILS PROGRAMMATIQUE MUNICIPALES

2026



INTRODUCTION PAR CLÉMENCE GUETTÉ ET HADRIEN CLOUET

Responsables du programme de la France insoumise

Le plus souvent, dans l'histoire de notre pays, les innovations et les bouleversements dans les villes, dans les communes, ont préfiguré les changements révolutionnaires dans la société tout entière. C'est vrai aussi en politique. Les cités affranchies du féodalisme ont inventé, petit à petit, le gouvernement représentatif, avant que celui-ci ne triomphe de l'absolutisme en 1789. La Commune de Paris, en 1871, a expérimenté avant le reste du peuple français la séparation des églises et de l'État, l'école laïque, gratuite et obligatoire ainsi que bien d'autres choses. Les socialismes et communismes municipaux au 20e siècle ont inventé la sécurité sociale avec les mutuelles ouvrières, le logement social avec les « habitations bon marché » (HBM), l'extension du service public, la création de la politique culturelle ou sportive, l'invention d'équipements comme les piscines municipales ou l'instauration du revenu minimum d'insertion (RMI).

Nous inscrivons notre vision de l'action communale dans cet héritage. Bien sûr, nous sommes capables aussi de reconnaître ce que des municipalités de tous bords politiques ont réussi. Mais nous portons une nouvelle vision de l'action communale. Les communes que dirigeront les équipes soutenues par les insoumis iront plus loin. Nous voulons qu'elles imaginent et mettent en place de nouveaux outils permettant d'étendre le droit d'intervention des citoyens dans les affaires communes. Ce sera le moment d'étendre le domaine de la propriété communale des biens communs et celui des droits du vivant sous toutes ses formes.

Pour la France insoumise, donc, les prochaines élections municipales constituent une nouvelle étape. Celle où les insoumis partiront, avec d'autres, sur la base de garanties programmatiques exigeantes, et à défaut sous leurs propres couleurs et avec leurs propres contenus. Un moment de plus où notre peuple pourra récupérer les outils proposés par les insoumis pour exprimer sa volonté d'en finir avec le régime insupportable qu'il subit. Cette volonté commande notre choix d'être en symbiose avec la volonté dégagiste des milieux populaires et l'exigence de vivre une existence digne chez soi. Nous serons une fois de plus au rendez-vous de notre projet : rendre le pays à ceux qui le font vivre. Telle est notre orientation stratégique depuis dix ans qu'a été créé le mouvement insoumis. Elle a été poursuivie avec rigueur et abnégation en dépit des insultes, des attaques, des agressions et des menaces incessantes.

Cette exigence politique s'oppose absolument à tout compromis avec les mauvaises habitudes des roitelets locaux de tous bords, quand ils ont fini par confisquer le pouvoir municipal. Aucun insoumis n'a pour objectif de se transformer en notable, ni de créer une caste de bureaucrates territoriaux qui croient tout savoir mieux que les administrés - notamment quand ceux-ci et celles-ci sont des jeunes, des femmes ou des habitants des quartiers populaires. Alors, il faut regarder l'histoire récente de l'échelon municipal sans naïveté. La politique au niveau local, surtout dans son échelon intercommunal, tellement éloigné du vote et de la surveillance citoyenne, a largement contribué à créer la culture du « ni droite, ni gauche ». Dans ces cénacles opaques, la politique a été bannie au profit des arrangements asphyxiants sous couleur de simples « solutions techniques ». Le consensus y a été sanctifié et la différence d'idées bannie sous prétexte de refus du conflit.

L'argent, il faut le dire, joue trop souvent un rôle d'influenceur. Car une ville, petite, moyenne ou grande, c'est un gâteau juteux pour les oligarques de l'immobilier, du BTP, les monopoleurs de l'eau, des déchets, des transports ou dans la période récente pour les seigneurs féodaux du numérique. « Attractivité du territoire », « partenariats publics privés », « renouveau urbain », « marketing territorial » sont les mots ronflants pour habiller une réalité bien laide : la vente à la découpe de nos villes aux intérêts privés. Et bien sûr, comme à chaque fois que politique et argent se cajolent d'un peu trop près, il est toujours possible que la corruption n'en soit jamais loin.

Disons-le tout net : de cela, dans la politique communale de la France insoumise, il n'en sera jamais question. Les insoumis ne s'intéressent pas à l'échelon municipal en y voyant des opportunités de carrière, des postes à occuper. Pour nous, la commune est avant tout un outil au cœur de notre objectif politique : la révolution citoyenne. Nous visons une rupture concrète avec l'ordre établi, écologique, institutionnel, économique, social. L'expression « citoyenne » signifie que le moyen est la récupération par le peuple des institutions de la démocratie. Bien sûr, la révolution citoyenne ne peut pas être réalisée dans une seule commune. Ni même en gagnant les élections dans plusieurs communes en même temps. La place institutionnelle, les ressources financières, l'échelle productive des territoires communaux ne le permettent pas. Mais, peut se forger dans les communes la culture de l'intervention populaire permanente, mettant sur pied les pratiques, les habitudes et le nouveau rapport aux élus nécessaires pour construire la révolution citoyenne à l'échelle nationale. Elles sont un espace pour l'approfondissement de la souveraineté populaire. Ce n'est pas tout. L'une des tâches centrales de la révolution citoyenne sera de rompre avec le mode de production, de consommation et d'échange pour mettre les êtres humains en harmonie entre eux et avec la nature. La planification écologique est le moyen concret pour faire cela. Et les institutions, les structures de base de la planification écologique, où sont-elles ? Dans les communes. C'est à ce niveau que peut se régler la délicate gestion des besoins réels. À ce niveau également que se gère le goutte-à-goutte des investissements. En amont et en aval, ce que le marché ne saura jamais faire, c'est à la démocratie communale de le réaliser. Bien évidemment, il reviendra aux municipalités vouées à cet idéal de commencer à mettre en place les régies publiques, les sociétés publiques locales, les inventaires biosphériques, et de constituer les savoirs faire dont la planification écologique aura besoin le moment venu à tous les autres niveaux de décision publique.

2026 marquera la dixième année d'existence de la France insoumise. 10 ans, c'est un âge jeune pour un mouvement politique. Songeons-y : dans ce délai, la SFIO de Jean Jaurès avait atteint un maximum de 16 % des voix dans une élection nationale. Le Parti Communiste Français, lui, 11 %. Les insoumis ont réussi la prouesse d'atteindre dans ce laps de temps le score de 22 %. Ils sont aussi devenus le premier groupe parlementaire de gauche à l'Assemblée nationale. Les deux grands partis du mouvement ouvrier français du 20e siècle n'en comptaient pas tant quand ils ont soufflé leurs dix premières bougies. Que de chemin avons-nous parcouru ! Dans nos succès, le plus significatif est celui d'avoir installé dans l'opinion et dans les débats publics un programme de rupture avec l'ordre établi. *L'Avenir en Commun* a été validé par près de huit millions de nos compatriotes. Son empreinte est durable. Il a fédéré entre eux des gens qui, d'une position particulière, en sont venus à une compréhension commune globale des tâches politiques à accomplir pour notre pays. Les programmes municipaux sont chargés de réussir le même travail au niveau communal !

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

- ➲ La boîte à outils programmatique insoumise pour les municipales n'a pas vocation à remplacer le programme de chaque liste soutenue par la France insoumise dans les communes.
 - ➲ Les insoumis·es ont adopté à l'occasion de leur Assemblée représentative 9 garanties programmatiques qui constituent les points de programme qui doivent absolument être présents dans un programme municipal pour qu'il soit soutenu par la France insoumise.
 - ➲ La présente boîte à outils a vocation à lister, thème par thème, les mesures qui peuvent constituer un programme de rupture complet et couvrant tous les domaines de l'action publique municipale. Elle est à la disposition des insoumis·es pour les aider et les guider dans le travail programmatique local, qu'elle ne remplace pas.
 - ➲ Dans le but d'aider à constituer des programmes « prêt à gouverner », chaque mesure (407 en tout) est accompagnée de précisions sur le type de commune qu'elle concerne (petites communes / moyennes communes / grandes communes / toutes communes), sur le partage des compétences entre niveau communal et intercommunal, sur le coût des mesures € € € - € € € - € € € - € € €
- Bien sûr, toutes ces qualifications sont des estimations.
- ➲ Les insoumis·es comptent déjà dans leurs rangs des élu·es locaux. Là où ils sont, ils tâchent de mettre en place des politiques de rupture. Quelques exemples de ce que ces élu·es font sont disséminés dans la boîte à outils.
 - ➲ Un programme municipal se déploie sur un mandat de 6 ans. Certaines ruptures proposées par les insoumis·es mettront plusieurs années à être mise en œuvre, même si tout commencera à l'être dès le premier jour. Mais d'autres peuvent en quelques mois produire des effets notables sur la vie des gens. C'est le sens des mesures regroupées sous la catégorie « Ce qui peut changer dès la première année du mandat » en début de chaque partie. Ces regroupements ne sont pas exhaustifs, ils visent plutôt à montrer très concrètement comment l'étape communaliste de la révolution citoyenne peut faire entrer le pays dans une nouvelle ère politique.

SOMMAIRE

1 - COMMENCER LA RÉVOLUTION CITOYENNE

9

Partager le pouvoir des élu·es	10
Favoriser l'intervention populaire active et permanente	11
Abolir les priviléges et la corruption	13
Affronter les politiques austéritaires et se libérer de la finance	13

2 - OUVRIR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

15

Instaurer la planification écologique communale	16
Engager la bifurcation énergétique : sobriété et énergies renouvelables	17
Développer les services publics de transports accessibles à tous	18
Permettre à chacun d'utiliser moins la voiture pour se déplacer	19
Anticiper les effets du changement climatique en matière de risques écologiques	20
Lutter contre l'étalement urbain et pour le retour de la nature en ville	22
Établir un droit à la nuit, au silence et à un espace libéré du consumérisme	23
Des communes engagées pour la condition animale	24
Engager la dépollution du monde	25
Des cantines scolaires 100% bio et local	26
Garantir le droit à l'eau	27
Vers des communes zéro déchets	28
Des communes productives	29
Soutenir et développer l'agriculture biologique et locale	31
Défendre le petit commerce face aux géants de la grande distribution	33

3 - FORTIFIER L'ENTRAIDE

34

Adopter un plan communal de lutte contre la pauvreté et la précarité	35
Étendre le domaine du commun	36
Redresser le statut des agents publics	37
Garantir le droit à un logement digne	38
Défendre et développer le logement public et social	39
Inventer une propriété non spéculative du logement	40

Des écoles où il fait bon apprendre	41
Faciliter l'accès aux soins, développer la prévention	43
Prendre soin de l'enfance	44
Prendre soin de nos aînés et bien vieillir	45
Assurer le droit à la sûreté	44
Lutter contre le trafic de stupéfiants et ses effets	47
4 - CONSTRUIRE LA NOUVELLE FRANCE	49
Combattre le racisme	50
Combattre le sexisme et les LGBTIphobies	51
Construire des communes accessibles	53
Faire vivre la laïcité et l'égalité	54
Émanciper par la culture	54
Promouvoir le sport populaire	56
Encourager la vie associative	57
Faire confiance à la jeunesse	57
Des communes refuges pour les exilé·es	58
Des communes engagées pour la paix	59
Lutter contre la fracture numérique	59

LES GARANTIES PROGRAMMATIQUES :

Les insoumis·es ont adopté, à l'occasion de leur Assemblée représentative de décembre 2024, 9 garanties programmatiques qui constituent les points de programme qui doivent absolument être présents dans un programme municipal pour qu'il soit soutenu par la France insoumise.

1 - COMMENCER LA RÉVOLUTION CITOYENNE DANS LES COMMUNES

Instaurer un référendum d'initiative citoyenne municipal et s'engager à convoquer des référendums locaux pour les grands projets structurants pour la commune. Faciliter l'exercice du droit de propositions des élu·es de l'opposition comme de la majorité (ordre du jour du conseil municipal, droit d'amendement, motions...).

2 - GÉRER LES COMMUNS PAR DES RÉGIES PUBLIQUES

Lancer dès l'accession aux responsabilités municipales une revue générale de toutes les délégations de services publics au secteur privé (DSP) et de tous les partenariats publics privés (PPP) afin de déterminer un plan de retour en régie publique, en commençant par les communs essentiels comme l'eau, la production d'énergies renouvelables, les transports en commun, la restauration scolaire ou la gestion des déchets. Les régies publiques devront permettre aux usager·es et aux agent·es de siéger dans les conseils d'exploitation ou d'administration. Garantir de cette façon des services publics communaux pour couvrir les besoins essentiels de l'existence : se loger, se nourrir, boire, se déplacer, se cultiver, se soigner...

3 - INSTAURER LA RÈGLE VERTE COMMUNALE

Refuser d'accorder des permis et des autorisations pour des activités polluantes et écocides. Réduire la tarification des transports en commun pour faire la gratuité en commençant par les moins de 25 ans, les privé·es d'emploi et les usager·es disposant de faibles revenus. Faire un moratoire sur les zones à faibles émissions (ZFE) en attendant de déployer des mobilités alternatives. Développer des « mines urbaines » municipales : déchetteries, recycleries, ateliers de réparations...

4 - INSTAURER DES COMMUNES ZÉRO CHÔMEUR POUR LE DROIT À L'EMPLOI

Développer une politique locale de garantie d'emploi notamment en faisant entrer les communes ou intercommunalités dans le dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée », en tenant compte des bilans tirés, notamment par les syndicats et actionner tous les leviers pour favoriser l'emploi local de qualité : commande publique, fonction publique...

5 - TUER LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

Mettre sous contrôle le marché du logement en augmentant la part de logement public, en appliquant partout où c'est possible l'encadrement des loyers et en développant l'accession à la propriété non spéculative (via les offices fonciers solidaires, l'habitat coopératif, etc.), notamment par l'exercice du droit de préemption. Mettre fin au clientélisme dans l'attribution des logements sociaux en transformant le « quota du maire » en quota du conseil municipal,

soumis à discussion après élaboration d'une grille claire de critères. Fixer l'objectif de communes zéro sans abri, zéro passoire thermique, zéro habitat insalubre.

6 - PASSER À UNE ALIMENTATION 100 % BIO ET LOCALE DANS LES CANTINES ET LES RENDRE GRATUITES

Organiser la conversion de tous les repas des cantines scolaires en bio et produits locaux, avec introduction d'options végétariennes quotidiennes. Instaurer progressivement la gratuité en commençant par renforcer la progressivité des tarifs pour les petits revenus et la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté. Participer parallèlement à la conversion de l'offre agricole locale en bio, par exemple par la mise en place de zones agricoles protégées.

7 - FAVORISER L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LAÏQUE

Réaffirmer le rôle central de l'École de la République dans la construction de la citoyenneté. Appliquer strictement la loi pour les subventions de fonctionnement aux établissements scolaires privés et refuser tout financement public pour la construction d'établissements scolaires privés ou leur rénovation ainsi que pour les associations confessionnelles.

8 - FAIRE DES COMMUNES ACTIVEMENT ANTIRACISTES, FÉMINISTES ET INCLUSIVES

Créer des observatoires communaux ou intercommunaux des discriminations, en collaboration avec les associations et les habitant·es, capables de mener des actions de testing et former l'ensemble des agent·es de la collectivité sur ces enjeux. Constituer la municipalité partie civile des plaintes des victimes de racisme, sexismes et LGBTIphobie. soutenir le présence de centres de planification familiale. Combattre le validisme. Renforcer les moyens en faveur d'un accueil digne des exilé·es.

9 - DES COMMUNES ENGAGÉES POUR LA PAIX

Défendre la paix dans le monde et la justice pour les peuples. Par exemple, faire voter par le conseil municipal une motion pour soutenir le cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza et au Liban, la reconnaissance de l'État de Palestine, et demander un embargo sur les exportations d'armes au gouvernement de Netanyahu.

COMMENCER LA RÉVOLUTION CITOYENNE

La commune est l'échelon du pouvoir populaire en France. C'est la Grande Révolution, en 1789, qui crée les municipalités pour organiser la vie de la Nation sur une autre base que celle des pouvoirs et dépendances d'Ancien Régime. C'est la Première République, en 1793, qui les nomme, comme pour désigner ce que nous avons en partage : communes. C'est dans les communes insurrectionnelles, à Paris et ailleurs, que les citoyen·nes français·es inventèrent les formes intenses d'engagement populaire permanent qui ont fait la Révolution. En 1871, c'est toujours au nom de la Commune, avec une majuscule, que les révolutionnaires décidèrent de la révocabilité des élus, de la citoyenneté active, de la mise sous surveillance des élus par le peuple. Aujourd'hui encore, la France se retrouve sous le joug d'une constitution d'inspiration monarchique pratiquée par des gouvernants qui méconnaissent la souveraineté de son peuple. À nouveau dans notre histoire, les communes doivent être ces lieux où l'on débute la révolution citoyenne. Le nouveau communalisme pratiqué par les insoumis·es dit d'abord : pouvoir au peuple. Il invente et expérimente toutes les façons par lesquelles les citoyen·nes peuvent exercer directement ce pouvoir plutôt que par délégation. Il refuse les priviléges de l'argent et chasse la corruption. Il crée un nid pour faire naître des libertés nouvelles qui bientôt s'étendront à toutes et tous. Il ouvre le chemin pour la Constituante et la 6e République.

Ce qui peut changer dès la première année de mandat :

- Faire signer aux élu·es une charte dans laquelle ils s'engagent à respecter une votation sur leur révocation dans le cas où 10 % du corps électoral signe une pétition vérifiée le demandant
- Donner aux citoyen·nes la possibilité d'organiser une pétition qui, si elle réunit au moins 5 % des habitant·es, est défendue en conseil municipal par le citoyen porteur de la pétition et donne lieu à une réponse du conseil. Le conseil est interrompu pour autoriser légalement ce temps d'échange
- Ouvrir aux habitant·es un temps de questions lors de chaque conseil municipal
- Garantir un véritable contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux, notamment en ouvrant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à toutes les associations et aux citoyen·nes qui le souhaitent, avec la possibilité d'auditionner des expert·es et de demander tout document utile
- Exiger des élu·es qu'ils publient tous leurs rendez-vous avec les représentant·es d'intérêts privés ; refuser cadeaux, gratifications, avantages en nature de toute sorte venant d'entreprises
- Instaurer un plafond aux indemnités de maire et de président·e d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : pas plus de trois fois le salaire de l'agent·e le moins payé à temps plein
- Supprimer le recours aux voitures avec chauffeurs et aux voitures de fonction attribuées (remplacées par un parc commun pour la mairie) et instaurer la sobriété dans l'octroi d'avantages matériels aux élu·es (véhicules de fonction, etc.)

PARTAGER LE POUVOIR DES ÉLU·ES

Les néolibéraux ont piétiné la souveraineté populaire. En 2005, les Français·es ont voté « non » par référendum au projet de traité constitutionnel européen, qui fut quand même adopté trois ans plus tard par Nicolas Sarkozy. En 2024, Emmanuel Macron a refusé de nommer une Première ministre issue des rangs du Nouveau Front Populaire arrivé en tête aux élections. Il est temps de changer le rapport entre élu·es et citoyen·nes. Les premier·es doivent être mis sous surveillance des second·es. On peut mettre en place dans les communes des mesures plébiscitées par les Français·es comme les votations citoyennes, ou les référendums d'initiative citoyenne.

- Consulter les habitant·es en organisant une votation citoyenne dont le conseil municipal s'engagerait à respecter le résultat, sous réserve de l'atteinte d'un quorum de participation, sur les grands sujets communaux (grands projets d'aménagement, intercommunalité, organisation des temps périscolaires, évolution des tarifs pour les grands services municipaux, etc.)


- Donner aux citoyen·nes la possibilité d'organiser un référendum d'initiative citoyenne dont le conseil municipal s'engage à respecter le résultat, - sous réserve d'une participation minimale, - dès lors qu'une pétition réunissant au moins 10 % des habitant·es est constituée


- Donner aux citoyen·nes la possibilité d'organiser une pétition qui, si elle réunit au moins 5 % des habitant·es, est défendue en conseil municipal par le ou la citoyen·ne porteur·se de la pétition et donne lieu à une réponse du conseil. Le conseil est interrompu pour autoriser légalement ce temps d'échange


- Accorder le droit de vote aux mineur·es de plus de 16 ans et aux étranger·es résidant sur le territoire communal lors des votations citoyennes


- Faire signer aux élu·es une charte dans laquelle ils s'engagent individuellement à respecter une votation sur leur révocation dans le cas où 10 % du corps électoral signe une pétition vérifiée le demandant


- Organiser des rendez-vous citoyens sur le terrain pour favoriser les échanges de proximité


- Enregistrer les séances du conseil municipal en vidéo et les mettre en accès libre sur le site internet de la commune


- S'engager à consulter le conseil municipal au moment du choix du parrainage des candidat·es à l'élection présidentielle


- Ouvrir toutes les commissions municipales et intercommunales à l'opposition

FAVORISER L'INTERVENTION POPULAIRE ACTIVE ET PERMANENTE

Dans les communes peut se forger une nouvelle culture démocratique. Il est temps de passer à une pratique des institutions républicaines où les citoyen·nes interviennent directement dans la prise de décision au-delà de l'élection de leurs représentant·es. Les formes du gouvernement représentatif se sont inventées dans les communes. C'est aussi dans les communes que s'inventera la 6e République.

- Mettre en place des conseils de quartier citoyens de proximité, composés d'habitant·es, dont une partie tirée au sort, animés par une équipe paritaire, dotés d'un budget participatif en fonctionnement et en investissement et ouverts à tout·es les habitant·es de plus de 16 ans
- Mettre en place des dispositifs de garde d'enfants gratuits pour les personnes participant aux conseils citoyens
- Allouer aux budgets participatifs communaux un montant dépassant un plancher minimum de 10 % du budget d'investissement avec un objectif d'aller vers 25 % hors investissements contraints (rénovations des écoles et bâtiments publics...)
- Fixer les règles d'utilisation des budgets participatifs avec les habitant·es en assurant la transparence tout au long du processus
- Organiser pour le budget général de la commune un débat d'orientation public et participatif
- Favoriser le développement et s'appuyer sur les démarches de l'éducation populaire pour multiplier les modes de participation citoyenne à la vie municipale (enquêtes participatives, cahiers de doléances, assemblées de quartiers, marches exploratoires, interventions d'associations dans les collèges, lycées, centres sociaux...)
- Lancer une campagne locale d'inscription sur les listes électorales
- Ouvrir l'ensemble des instances participatives aux mineur·es de plus de 16 ans et aux étranger·es résidant sur le territoire communal
- S'assurer de l'accessibilité de toutes les communications institutionnelles (langage facile à lire et à comprendre, sous titrage, LSF, version audio, usage du braille)
- Ouvrir aux habitant·es un temps de questions lors de chaque conseil municipal
- Mettre en place une communication claire sur internet, les réseaux sociaux, par mail et dans le journal municipal permettant à chacun·e d'être au courant des points et des enjeux discutés lors du prochain conseil municipal



- Pour le budget comme pour les grands projets, mettre en place en amont des dispositifs d'information et de co-élaboration en s'appuyant sur les structures de participation populaire et les techniques de l'éducation populaire
- Mettre fin aux interdictions de distribution de tracts et de rassemblement dans l'espace public ; développer les panneaux d'expression libre ; mettre à disposition un réseau de salles accessibles gratuitement en semaine et les week-ends pour les associations, syndicats et partis politiques, y compris hors périodes électorales
- Associer les organisations syndicales à la vie communale, développer et rénover les maisons des syndicats et les bourses du travail
- Garantir un véritable contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux, notamment en ouvrant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à toutes les associations et aux citoyen·nes qui le souhaitent, avec la possibilité d'auditionner des expert·es et de demander tout document utile
- Soutenir les initiatives locales en faveur de la mise en place d'assemblées citoyennes indépendantes chargées d'exercer un contrôle populaire de la politique communale
- Créer un forum citoyen numérique communal ou intercommunal sur lequel s'organiseraient des débats, des consultations, des co-élaborations de textes ou de projets, en complément des autres formes de participation
- Faire reposer les outils d'e-démocratie sur des logiciels libres, respectueux de la protection des données
- Favoriser dans chaque collectivité des hackathons civiques, c'est-à-dire des événements réunissant des citoyen·nes, des élu·es, des développeur·euses dans le but d'améliorer les outils numériques et de transmettre leurs savoirs. Les solutions développées dans ce cadre deviendront un bien commun



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Christelle Arduin, conseillère municipale insoumise déléguée à la communication de La Chapelle-Launay (44) - 3246 habitant·es

La municipalité lance chaque année un budget participatif doté de 10 000 euros. Tout projet d'intérêt collectif, porté par un·e ou plusieurs citoyen·nes, peut être proposé, en lien avec enjeux de solidarité, de partage ou d'écologie. Les différents projets sont soumis au vote des habitant·es. Le premier projet est mis en œuvre, ou les deux premiers si les budgets cumulés entrent dans la fourchette budgétaire prévue.

ABOLIR LES PRIVILÈGES ET LA CORRUPTION

D'après l'Agence française anticorruption, plus de 40 % des communes sont confrontées à la corruption. Il faut séparer les mairies du monde de l'argent. Le mandat d'élu·e ne doit pas être une carrière pour s'enrichir mais un service au peuple.

- Exiger des élu·es qu'ils publient tous leurs rendez-vous avec les représentant·es d'intérêts privés ; refuser cadeaux, gratifications, avantages en nature de toute sorte venant d'entreprises
- Instaurer un plafond aux indemnités de maire et de président·e d'EPCI : pas plus de trois fois le salaire de l'agent·e le moins payé à temps plein
- Signer la Charte Anticor
- Supprimer les jetons de présence des Conseils d'administration des satellites ou en baissant les indemnités liées à la présidence de ces mêmes satellites (SEM, SPL, syndicats mixtes, etc.)
- Supprimer le recours aux voitures avec chauffeurs et aux voitures de fonction attribuées (remplacées par un parc commun pour la mairie) et instaurer la sobriété dans l'octroi d'avantages matériels aux élu·es (véhicules de fonction, etc.)
- Encadrer l'usage des frais de réception pris en charge par les finances municipales notamment pour empêcher qu'ils soient utilisés pour des événements uniquement destinés à la majorité ou pour un événement privé
- Rendre publique la déclaration de patrimoine du maire



AFFRONTER LES POLITIQUES AUSTÉRITAIRES ET SE LIBÉRER DE LA FINANCE

Depuis 15 ans, les collectivités locales en général et les communes en particulier subissent les politiques d'austérité. Les gouvernements de Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron ont multiplié les attaques contre les finances des communes comme moyen de réduire le champ du service public et d'étendre partout le marché. Depuis 2011, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation a été supprimée. Son montant a été baissé plusieurs fois depuis. Des impôts locaux ont été supprimés au nom de la politique de l'offre, sans qu'ils ne soient compensés dans les finances locales. La suppression de la taxe d'habitation, y compris pour les plus riches, a par exemple couté 2 milliards d'euros aux communes. Ces politiques ont renforcé la dépendance des communes à la finance vorace. Elles doivent maintenant entrer en insoumission pour obtenir la fin de l'austérité.

- Exiger l'augmentation des dotations (DGF, maintien de l'autonomie fiscale, compensation à 100 % de la suppression de la taxe d'habitation...) et organiser des actions, si nécessaires de désobéissance, coordonnées avec d'autres collectivités, pour exiger du gouvernement l'augmentation des dotations de l'État aux communes
- Supprimer le coefficient correcteur de la taxe d'habitation et exiger plus de transparence dans les modes d'attribution de la DGF
- Mettre en place un réseau des communes insoumises chargé notamment de l'organisation annuelle de Rencontres nationales de la solidarité territoriale pour analyser et mettre en lumière les inégalités territoriales et porter des campagnes nationales reposant sur la solidarité plutôt que la concurrence entre territoires
- Installer un comité citoyen tiré au sort chargé, avec les moyens et l'accompagnement de la collectivité, de réaliser un audit de la dette communale et intercommunale pour dénoncer les emprunts toxiques éventuellement contractés et identifier l'action des *lobbies* privés
- Travailler avec des banques coopératives pour s'affranchir de la mainmise des institutions financières
- Refuser la notation des budgets de nos communes et de nos intercommunalités par les agences de notation et privilégier la notation « extra-financière » qui évalue la durabilité des politiques en matière environnementale et sociale
- S'opposer aux réseaux d'alerte de l'État, qui infantilise les élu·es locaux
- Réclamer un calcul des capacités de financement de la commune en fonction de l'amortissement des équipements publics et non les 12 années consacrées par la loi
- Dénoncer les contrats déraisonnables signés par les majorités précédentes pour les finances publiques municipales, souvent au profit d'entreprises privées



COMMENCER LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Le capitalisme est responsable du chaos écologique. Nous devons faire bifurquer nos économies pour les mettre en accord avec les limites planétaires qui définissent les conditions d'existence de l'espèce humaine. Alors, nous devons reprendre la main sur ce que nous produisons, comment nous consommons et pourquoi nous échangeons. Cet impératif se résume d'un objectif, celui de la règle verte : ne pas prélever sur la nature plus qu'elle ne peut reconstituer. Plutôt que la prétendue main invisible du marché, ce sont nos décisions conscientes, collectives et informées qui doivent nous guider. Nous devons reprendre le pouvoir sur notre propre futur plutôt que de le laisser à la merci des destructions du capital. Cela se nomme : planification écologique. Parce qu'elle nécessite une discussion démocratique sur les besoins et les capacités, sur le souhaitable et le possible, elle s'appuie nécessairement sur les communes. Mais aussi, bon nombre de ses objets font partie du champ d'intérêt communal : les sols, les bâtiments, l'alimentation, les déchets, l'eau et tant de choses encore. La commune peut être la forge d'une culture de la planification écologique. Et l'ouverture, l'expérimentation, et l'application de la planification écologique instaurent une véritable révolution de l'action municipale.

Ce qui peut changer dès la première année de mandat :

- Établir avec les habitant·es, durant la première année de mandat, un état des lieux des sources d'émissions de gaz à effet de serre, des pollutions, de la production de déchets, de l'état de la biodiversité et de l'artificialisation des terres sur le territoire communal et intercommunal
- Développer un service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement : montage de dossiers, recherche de subventions et si possible versement d'un complément financier
- Réduire la tarification des transports en commun pour aller vers la gratuité en commençant par les moins de 25 ans, les privé·es d'emploi et les usager·es disposant de faibles revenus, et sans réduction de l'offre
- Proposer à chaque collégien·ne et lycéen·ne de la commune ou de l'intercommunalité la mise à disposition d'un vélo sous condition d'avoir suivi une formation sur la circulation en milieu urbain
- Décréter un moratoire sur l'application des ZFE (Zones à Faibles Émissions) tant que le déploiement des alternatives à la voiture pour se déplacer ne sera pas suffisant
- Adopter un plan canicule recensant et prévoyant des lieux d'accueil adaptés, notamment pour les personnes vulnérables : personnes âgées, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, sans domicile fixe
- Lutter contre la pollution lumineuse : extinction hors temps d'activité - sauf cas exceptionnel - des éclairages des boutiques, magasins, bureaux, etc. ; éclairages à la demande et à détection de mouvement

INSTAURER LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE COMMUNALE

La planification écologique repose sur une analyse scientifique robuste des chantiers à engager, le souci permanent de l'intervention des citoyen·nes dans les choix collectifs et l'attention constante à ce que la bifurcation écologique se fasse au bénéfice de tous. Tout mandat insoumis pourra se dérouler en trois temps. Il commencera par un état des lieux complet des pressions exercées par l'activité du territoire sur l'environnement en matière de climat, de biodiversité et de ressources naturelles. Cette phase d'étude pourra consister par exemple dans un bilan carbone, un atlas de la biodiversité communale, une analyse du potentiel en énergies renouvelables, une analyse de l'état du patrimoine public et privé et des mobilités. Ce diagnostic d'ensemble fera l'objet d'un processus de planification citoyenne participative pour définir des stratégies communales et intercommunales de décarbonation, de développement des mobilités douces, de rénovation des bâtiments publics, d'adaptation aux effets du changement climatique. Enfin, la planification sera mise en œuvre dans une logique de bifurcation par rapport au système actuel : mise en sécurité sociale des biens communs comme l'air ou l'eau, choix de mode de gestion avec un contrôle public important, droit de regard et d'intervention des citoyen·nes sur les politiques publiques menées, utilisation de nouvelles voies de socialisation et de réappropriation citoyenne des biens communs.

- Établir avec les habitant·es, durant la première année de mandat, un état des lieux des sources d'émissions de gaz à effet de serre, des pollutions, de la production de déchets, de l'état de la biodiversité et de l'artificialisation des terres sur le territoire communal et intercommunal
- À partir de ce bilan, organiser un débat citoyen d'orientation écologique visant à mettre en oeuvre la règle verte sur le territoire communal et intercommunal s'appuyant notamment sur les conseils citoyens, sur des réunions publiques, sur une participation en ligne
- L'action communale prendra appui sur une planification pluriannuelle des politiques publiques : préservation des ressources naturelles, des biens communs, objectifs de réduction de l'empreinte écologique communale
- Voter en conseil municipal une trajectoire de réduction des émissions des gaz à effet de serre compatible avec les accords de Paris pour le patrimoine et les services publics
- Intégrer aux documents de planification urbaine (PLU, PLUi, SCoT, PLH...) un principe d'aménagement visant à rapprocher à moins de 15 à 30 minutes en transports en commun, à pied ou à vélo, l'habitat, les lieux de travail, de loisir et de culture
- Ajouter des clauses environnementales (critère carbone, labels, indices de durabilité et réparabilité) à chaque achat municipal ou intercommunal
- Rendre systématique pour tous les achats publics le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)



- Établir dans le budget une classification des dépenses budgétaires selon leur impact carbone et sur la biodiversité
- Adopter une charte de construction durable contraignante pour les travaux de la commune incluant l'utilisation de matériaux locaux comme la paille, le bois ou la terre crue
- Adopter une charte d'éco-conception des sites webs de la communes et des services publics
- Proposer un plan d'éducation populaire aux enjeux environnementaux et écologiques, adossé à une ligne budgétaire dédiée et décliné dans l'ensemble des champs d'action municipaux (temps périscolaires, politique jeunesse, centres socio-culturels, soutien au monde associatif)
- Mettre en place un plan de formation et de montée en compétences sur les enjeux écologiques pour l'ensemble des agent·es de la ville, tout particulièrement dans les métiers avec de fortes modifications des pratiques professionnelles (espaces verts, bâtiment, voirie)

Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



ENGAGER LA BIFURCATION ÉNERGÉTIQUE : SOBRIÉTÉ ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

La bifurcation énergétique est au cœur de la planification écologique. Les conséquences d'un monde où le réchauffement climatique dépasserait les +2° en moyenne seraient désastreuses. C'est pourquoi il faut rompre avec le pilotage de notre consommation énergétique par le marché et le capital fossile. Des communes insoumises devront montrer que c'est possible. C'est aussi un impératif d'urgence sociale. 8 millions de logements en France sont des passoires thermiques. Un ménage sur cinq, d'après la Fondation pour le Logement des défavorisés, souffre de la précarité énergétique. Notre communalisme agira sur trois leviers. D'abord, la sobriété planifiée et juste, c'est-à-dire touchant en priorité les usages luxueux, ostentatoires et inutiles de l'énergie. Ensuite, l'électrification des usages de l'énergie en matière de transport, de chauffage, etc. Enfin, le développement local des énergies renouvelables.

- Adopter un plan de développement des énergies renouvelables s'appuyant sur les associations citoyennes, les coopératives, une société publique locale (SPL) ou une régie publique proposant un tarif social et progressif de l'énergie
- Adopter un plan énergétique des bâtiments publics pour, en adéquation avec les besoins, planifier la sobriété des usages, la rénovation thermique, en privilégiant la production d'énergies renouvelables et les matériaux biosourcés quand c'est possible
- Se fixer l'objectif de supprimer le chauffage au fioul, et au gaz en un mandat pour les bâtiments publics, et leur remplacement pour des réseaux de chaleur urbain, des pompes à chaleur ou des chauffages électriques

Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



- Développer les réseaux de chaleur et de froid urbains produits, au maximum, grâce aux énergies renouvelables adaptées aux ressources énergétiques du territoire et avec un mode de gestion 100 % public (régie, SPL) pour donner accès aux habitant·es à une méthode de chauffage plus décarbonée et à des tarifs contrôlés. Systématiser le raccordement aux bâtiments et équipements municipaux les plus consommateurs d'énergie (piscines, écoles, hôpitaux)



- Privilégier les énergies vertes dans les contrats d'approvisionnement de la commune



- Développer un service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement : montage de dossiers, recherche de subventions et si possible versement d'un complément financier



- Dans les communes rurales, faire racheter par la mairie les maisons anciennes pour les rénover et les mettre ensuite en location



DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS DE TRANSPORTS ACCESSIBLES À TOU·TES

Le désinvestissement de l'État, l'ouverture à la concurrence et l'exigence de rentabilité ont sérieusement déstabilisé les réseaux de transports en commun. Les trains, par exemple, sont trop chers, pas assez nombreux et les petites gares ferment. Chaque territoire peut concevoir son service public de transports en combinant de multiples modes : trains, métros, tramways, bus, cars, service de transport à la demande, location de vélos, etc. Investir dans ces solutions, croiser les réseaux et garantir leur accessibilité sont des impératifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour permettre à chacun·e de s'affranchir et pour rééquilibrer les territoires.

- Réduire la tarification des transports en commun pour aller vers la gratuité en commençant par les moins de 25 ans, les privé·es d'emploi et les usager·es disposant de faibles revenus, et sans réduction de l'offre



- Défendre par la mobilisation le maintien et la réouverture des guichets, gares et lignes locales de train pour le transport de passagers et de marchandises, ainsi que le transport fluvial de marchandises le cas échéant



- Renforcer la desserte et la densité des réseaux de transports en commun sur tous les territoires pour favoriser les modes de déplacement les moins polluants et accidentogènes, ainsi que les plus partagés possibles (bus, bus en site propre, tramways, etc.)



- Impulser une coordination entre État, région, commune et SNCF pour établir une meilleure synchronisation des horaires des différents moyens de transports en communs : TGV, trains, TER, bus, tramway, etc.



- Aller vers 100 % de matériel roulant accessible et 100 % d'arrêts de bus, tram ou métro accessibles, comme l'impose la loi
- Proposer des services à la demande publics pour les plus éloignés ou contraints, comme des plateformes publiques de taxi ou de covoiturage
- Mener avec les collectifs citoyens et les habitant·es, des actions pour obtenir les déplafonnement du taux minimal du versement transport destiné aux collectivités

Toutes communes,
intercommunalités



Petites et
moyennes communes,
intercommunalités



Toutes communes



PERMETTRE À CHACUN·E D'UTILISER MOINS LA VOITURE POUR SE DÉPLACER

La voiture occupe une part omniprésente de nos vies. C'est le mode de transport principal des Français·es, notamment pour travailler : 75 % des déplacements entre le domicile et le lieu de travail étaient réalisés en voiture en 2018-2019, selon l'INSEE. La voiture a ainsi façonné nos villes et nos territoires à travers la seconde moitié du 20e siècle, avec de forts impacts sur la qualité de l'air, sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la biodiversité et sur la sécurité de chacun·e. Éliminer la voiture n'est ni possible, ni souhaitable. Il faut plutôt d'une part repenser la place de la voiture dans notre espace public et d'autre part faciliter l'usage d'autres modes lorsque c'est possible (transports en commun, vélo ou marche). Dans des communes insoumises, la politique de mobilités ne peut en aucun cas s'apparenter à une punition contre les pauvres et les éloignés des centres.

- Développer les plateformes multimodales à l'entrée des villes ou à proximité des gares pour réduire le trafic et la pollution de l'air ; développer les aires et places de stationnement pour le covoiturage et les pistes cyclables
- Décréter un moratoire sur l'application des ZFE (Zones à Faibles Émissions) tant que le déploiement des alternatives à la voiture pour se déplacer ne sera pas suffisant
- Organiser les schémas de circulation en faisant la part belle aux rues piétonnes, aux rues avec écoles, à la piétonnisation en cœur d'ilot, etc.
- Mettre en place un véritable service public communal ou intercommunal du vélo, avec une tarification attractive et progressive pour le prêt et l'entretien de vélos publics ou la mise à disposition par des SCOP en fonction des possibilités en tendant vers la gratuité
- Proposer à chaque collégien·ne et lycéen·ne de la commune ou de l'intercommunalité la mise à disposition d'un vélo sous condition d'avoir suivi une formation sur la circulation en milieu urbain
- Favoriser les bourses à vélos et ateliers de réparations en travaillant avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Toutes communes



Grandes communes



Toutes communes



Toutes communes



Toutes communes



Toutes communes



- Développer le réseau de pistes cyclables et les doubles sens cyclables, construire des réseaux de voies cyclables à grande vitesse complètement séparées de la circulation automobile (« vélo routes ») pour faciliter les déplacements domicile-travail à vélo
- Développer le stationnement sécurisé pour vélos (boxs, abris-vélos, arceaux) sur l'ensemble de l'espace public et notamment à proximité des écoles, services publics, commerces
- Aménager les berges, chemins ruraux ou vicinaux, délaissés de voirie pour créer des liaisons vertes réservées aux modes actifs et notamment piétons
- Inclure des parkings vélos et deux roues dans les rénovations des résidences HLM
- Développer des plateformes logistiques multimodales connectées au réseau ferré et fluvial pour limiter le transport par camion des marchandises
- Réduire les déplacements en voiture de l'équipe municipale : favoriser les réunions en visioconférence quand c'est possible, constituer un parc municipal de vélos électriques, choisir des véhicules petits, légers et bas carbone lors du renouvellement du parc automobile
- Réduire dans les centres-villes denses l'emprise du stationnement de surface (report vers les parkings souterrains municipaux déjà existants)
- Adopter une tolérance zéro pour les abus de stationnement des véhicules : sécurité des piétons aux heures de pointe, entrée/sortie des écoles, passages piétons, stationnements réservés aux personnes en situation de handicap, véhicules de secours, professions médico-sociales, etc.

Toutes communes 

  

Toutes communes 

  

Toutes communes 

  

Toutes communes 

  

Moyennes et grandes communes 

  

Toutes communes 

  

Toutes communes 

  

Toutes communes 

  

Les radicalités concrètes : ces élus·es insoumis·es l'ont fait !

Patrick Proisy, Maire de Faches-Thumesnil (59) - 18 110 habitant·es

Depuis 2020, pour faciliter l'acquisition de vélos et développer les mobilités douces, la commune a mis en place une prime vélo. L'enveloppe annuelle est de 20 000 €. Le montant de l'aide à l'achat est fixé à 25 % du prix d'achat TTC, avec un plafond de 150 € pour les vélos sans assistance électrique et à 300 € pour les vélos cargos et les vélos avec assistance électrique.

ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MATIÈRE DE RISQUES ÉCOLOGIQUES

Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà visibles et nous assistons à la multiplication des événements climatiques extrêmes (incendies, crues, tempêtes ou sécheresse). Elles touchent tout

particulièrement les plus précaires et les plus fragiles, comme cela a été le cas pendant les canicules, les inondations ou bien à Mayotte. Les collectivités sont en première ligne pour anticiper les effets du changement climatique, pour améliorer l'adaptation de leur commune et pour protéger les classes populaires, qui sont par ailleurs bien moins responsables du changement climatique. Les collectivités disposent de leviers déterminants pour adapter les infrastructures stratégiques au changement climatique (ponts, digues, routes, réseaux), se préparer aux canicules en développement des îlots de fraîcheur et en végétalisant les villes, ainsi qu'en protégeant les écosystèmes indispensables à la lutte contre le changement climatique (cours d'eau, forêts, marais, etc.).

- Actualiser le plan de prévention des risques (PPR) en prenant en compte les effets attendus du réchauffement climatique incluant notamment un diagnostic d'exposition et de vulnérabilité climatique des réseaux critiques, des infrastructures, des populations, des zones agricoles et des forêts en impliquant fortement les Groupes régionaux d'évaluation climatique (GREC)
- Mettre en place un plan de relèvement de catastrophe dans les communes où un risque élevé d'inondation, de vents violents ou de sécheresse aggravée est identifié
- Adopter un plan canicule recensant et prévoyant des lieux d'accueil adaptés, notamment pour les personnes vulnérables : personnes âgées, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, sans domicile fixe
- Proposer un plan de développement des îlots de fraîcheur végétaux contre les effets des canicules et un plan de renaturation d'une partie des sols pour lutter contre les inondations et les ruissellements
- Débétonner et végétaliser les cours d'école pour les transformer en « cours oasis »
- Prendre en compte les diagnostics sur la vulnérabilité dans les documents de planification et les marchés publics
- Restaurer au maximum la régénération des écosystèmes de berges de cours d'eaux et de littoraux pour limiter l'exposition aux inondations et à la submersion
- Constituer des réserves stratégiques de biens essentiels (médicaments, denrées non périssables...)
- Former massivement la population aux premiers secours, à tous les âges (de l'école aux EHPAD) ; diffusion d'une culture du risque, de la vigilance bienveillante et de l'entraide
- Étudier la possibilité de constituer une réserve citoyenne de protection civile dédiée à des missions de proximité en lien avec les associations déjà existantes



LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET POUR LE RETOUR DE LA NATURE EN VILLE

Depuis les années 1980, les sols artificialisés ont progressé trois à quatre fois plus vite que la population. Au rythme actuel, c'est l'équivalent de la surface d'un département qui est englouti par le béton tous les 10 ans. C'est tout simplement insoutenable. Nous devons laisser au maximum les sols qui restent à la nature, à l'agriculture, à l'infiltration des eaux. Il faut même, dans les villes, rendre une partie des sols à la nature. Le droit à la nature en ville est une revendication de notre nouveau communalisme insoumis.

- Ouvrir un débat public pour déterminer les moyens d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050, et plus tôt si possible, en mobilisant notamment les outils pour lutter contre la sous-occupation des locaux, la rétention foncière, et l'étalement urbain
- Adopter un plan pluriannuel de végétalisation de l'espace public fixant un objectif d'occupation végétale du sol en zone dense en début de mandat
- Replanter des arbres fruitiers en milieu urbain en mélangeant les espèces régionales et les espèces adaptées à l'évolution prévisible du climat sur 30 ans
- Développer les jardins partagés, ouverts, conviviaux, pour recréer du lien social et renouer avec la nature en ville ; maintenir les jardins ouvriers et familiaux
- Faire des forêts communales des territoires sanctuaires pour la biodiversité, la découverte du vivant et en réservant 25 % minimum de leur surface à la libre évolution et en adoptant la sylviculture mélangée à couvert continu pour le reste
- Augmenter la surface des forêts communales notamment par l'exercice du droit de préemption et refuser leur vente
- Réaliser l'atlas de la biodiversité communale (ABC) dans les communes où il n'existe pas et fixer des objectifs de revitalisation des sols et sous-sols
- Sanctuariser dans les PLUi le foncier agricole, forestier et naturel en appliquant strictement les dispositions législatives et réglementaires existantes
- Proposer la création de Zones agricoles protégées (ZAP) et de Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
- Refuser les Grands projets inutiles imposés (GPII)
- Prévoir une reclassification agricole de certains terrains actuellement constructibles

Toutes communes 
  

Moyennes et grandes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Petites et moyennes communes 
  

Petites et moyennes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

- Préserver la biodiversité et développer des ceintures vertes agricoles, les trames vertes et bleues, en restaurant les haies, les noues, les fossés et les mares
- Mener une réflexion sur la valorisation des friches (dépollution, préservation, utilisation artisanale et/ou agricole...)
- Promouvoir la densification de logements à proximité des services publics essentiels (mairies, commerces, soins), notamment à destination des publics moins mobiles (jeunes, personnes âgées, ménages modestes)
- Créer un établissement municipal de mutualisation d'équipement réparti en cohérence avec les besoins résidentiels et la superficie de la commune (tondeuse, outillage divers, etc.), accompagné de formations et de partenariats avec des associations comme les Compagnons Bâtisseurs pour accompagner les habitant·es et notamment les plus précaires à la rénovation et l'entretien de leur habitation et/ou de leur jardin

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Moyennes et grandes communes 
€ € €

Toutes communes, intercommunalités 
€ € €



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

René Revol, maire de Grabels (34) - 8 500 habitant·es

La ville est engagée dans la planification écologique en s'appuyant notamment sur l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et la création d'un Conseil citoyen écologique. L'enjeu est de taille face aux fortes pressions économiques et aux risques d'étalement urbain. Une meilleure connaissance de la biodiversité permet d'agir pour formaliser un plan communal pluriannuel dans le cadre du dispositif Territoires engagés pour la nature (TEN).

L'équipe municipale a également mis en place un cadre démocratique pour impliquer les citoyens dans la planification écologique. Le Conseil citoyen écologique est composé d'élu·es de la commune, de citoyen·es tiré·es au sort (sur la base du volontariat) et de représentant·es d'associations. Il fixe librement son ordre du jour avec l'appui des services municipaux.

ÉTABLIR UN DROIT À LA NUIT, AU SILENCE ET À UN ESPACE LIBÉRÉ DU CONSUMÉRISME

Avec le capitalisme, les êtres humains sont en train de perdre ce que jamais ils n'auraient cru pouvoir perdre. La nuit, par exemple, un quart de la surface terrestre nocturne est éclairée. La pollution lumineuse progresse si vite qu'un enfant qui naît dans une région où il peut voir la nuit 250 étoiles, ne pourra en plus en distinguer que 100 lorsqu'il aura 18 ans. 35 % de la population française est exposée à des niveaux sonores excessifs. 10 millions souffrent de troubles du sommeil causés par le bruit ! L'Organisation mondiale de la santé classe le bruit au deuxième rang des facteurs environnementaux qui causent le plus de mortalité en Europe. Réclamer un droit à la nuit, au silence, à la paix, c'est rendre concrète la lutte contre le consumérisme.

- Lutter contre la pollution lumineuse : extinction hors temps d'activité - sauf cas exceptionnel - des éclairages des boutiques, magasins, bureaux, etc. ; éclairages à la demande et à détection de mouvement
- Appliquer scrupuleusement l'extinction nocturne des bâtiments municipaux et agir au sein des intercommunalités pour mettre en oeuvre des Règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPi) permettant notamment d'étendre l'obligation d'extinction nocturne aux éclairages et aux publicités de mobilier urbain
- Relayer, au sein de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, les solutions demandées par les collectifs de citoyen·nes affecté·es par les nuisances sonores liées au trafic aérien
- Conduire une mobilisation avec les bailleurs sociaux pour financer et engager un plan d'isolation phonique du parc HLM
- Expérimenter des « jardins de tranquillité numérique », espaces hors connexion en milieu urbain
- Bannir la publicité non locale et les écrans publicitaires de l'espace public
- Limiter le recours au travail le dimanche, en donnant des avis négatifs sur la création de zones touristiques internationales et en limitant le recours aux « dimanche du maire »

DES COMMUNES ENGAGÉES POUR LA CONDITION ANIMALE

En cinquante ans, l'humanité a fait disparaître 69 % de la population d'animaux vertébrés sauvages. En détruisant et en morcelant les habitats ou en les chassant, elle empêche ces animaux de se nourrir, de se déplacer et de se reproduire. Les animaux qu'elle a domestiqués ne sont pas pour autant mieux lotis. La souffrance des animaux enfermés dans les zoos a été prouvée par de nombreuses études, tandis que trop de propriétaires abandonnent ou maltraitent leur animal de compagnie (200 000 chats et chiens par an en France). Les communes, par leur présence au plus près du terrain, ont la possibilité d'enfin pouvoir faire traiter tous les animaux comme les êtres sentiens et sensibles qu'ils sont.

- Interdire sur le territoire communal les pratiques de chasse et de pêche cruelles : chasse à courre, chasse à la glue, piégeage et déterrage, chasse en enclos, empoisonnement dans le but de pêcher...
- Interdire les cirques et les parcs aquatiques exploitant des animaux sauvages ainsi que toute exploitation à des fins de représentation, détention et reproduction d'animaux sauvages
- Aménager, notamment dans les zones urbaines denses et les zones de monocultures, des espaces refuges pour les animaux sauvages et maintenir des friches en particulier pour les polliniseurs sauvages



- Remplacer les zoos fermés où les animaux sont en captivité par des sanctuaires, lieux à la fois de découverte, de préservation d'espèces menacées comme de recherche, tout particulièrement sur la réintroduction des animaux dans leur habitat naturel
- Favoriser l'implantation de centres de soins vétérinaires publics et accessibles pour les animaux domestiques ou sauvages
- Accompagner et organiser la stérilisation des chats errants par les municipalités via la signature d'une convention avec une ou plusieurs associations pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats des rues jusqu'à leur remise en liberté à l'appui de dispositifs tels que Chatipi ou leur placements en refuge
- Garantir la transparence de l'activité des fourrières en publiant sur le site de la commune un bilan annuel de leur activité (précisant le nombre d'animaux capturés, identifiés, stérilisés, euthanasiés, relâchés, remis à leur propriétaire, etc.)
- Attribuer une délégation relative à la condition animale à un·e membre du conseil municipal
- Lutter contre la prolifération des animaux liminaires en privilégiant les solutions non cruelles quand elles existent (ultrasons, stérilisations, pigeonniers contraceptifs...)

Moyennes et grandes communes 



Moyennes et grandes communes, intercommunalités 



Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



ENGAGER LA DÉPOLLUTION DU MONDE

L'empoisonnement du monde est global. L'air, l'eau et les sols sont affectés par toutes sortes de pollutions plastiques, chimiques, industrielles. Les plus riches polluent le plus. Mais ce sont les plus pauvres qui en subissent davantage les conséquences. La commune est le milieu de vie de ses habitant·es. Les conditions de la vie doivent donc y être préservées et même restaurées selon le principe de l'écologie régénérative.

- Sortir de l'usage des produits chimiques (toxiques, perturbateurs endocriniens) dans les crèches, écoles, maisons de retraite, bâtiments municipaux et intercommunaux
- Acccompagner les habitant·es pour garantir l'application du « zéro phyto » partout (jardins partagés, journée d'éducation populaire avec les agent·es municipaux...)
- Prendre des arrêtés d'interdiction d'épandage des pesticides à proximité des habitations en coordination avec tous les maires qui prennent des mesures semblables pour mener la bataille juridique afin de faire reconnaître le droit à protéger les habitant·es

Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



- Utiliser les pouvoirs de police générale du maire pour interdire l'occupation du domaine public maritime aux paquebots ne respectant pas les normes environnementales
- S'assurer du bon déroulement des opérations de désamiantage des bâtiments communaux et intercommunaux, ainsi que de la sécurisation des sites présentant des niveaux de radioactivités dangereux
- Favoriser l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces communaux

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

DES CANTINES SCOLAIRES 100% BIO ET LOCAL

Le droit à une alimentation saine fait partie de ces nouveaux droits sociaux et écologiques du 21e siècle. Car aujourd'hui, avoir accès à une alimentation de qualité, biologique, sans pesticides est un luxe dont le marché exclut les classes populaires. La restauration scolaire est un outil pour remettre de l'égalité et faire respecter ce droit pour tous les enfants. C'est aussi un levier de la commande publique pour soutenir les filières agricoles bio et locales. Mais pour cela, il faut sortir du modèle de la cantine privée.

- Maximiser la part de produits de saison et locaux dans la restauration collective pour atteindre dès que possible 100 % de produits bio ou durable et locaux
- Promouvoir la ré-internalisation en régie de la production de repas pour échapper à la mainmise d'acteurs hégémoniques comme Sodebo ou Sodexo
- Intégrer une option végétarienne pour chaque repas dans la restauration scolaire et collective ainsi que dans les événements municipaux et se fixer l'objectif de deux repas végétariens pour tou·tes par semaine
- Bannir les produits industriels ultra-transformés de la restauration collective
- Intégrer le critère de bien-être animal pour la cantine scolaire
- Prioriser l'agriculture biologique et locale dans la commande publique, outil de transition vers l'agriculture écologique
- Faire confiance aux équipes de cuisine pour réinvestir leur métier et améliorer leur savoir-faire dans une alimentation moins carnée, moins transformée et issue de l'agriculture biologique
- Créer des légumeries municipales pour la restauration collective
- Ouvrir des jardins potagers biologiques cultivés par les élèves dans les écoles

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Moyennes et grandes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

- Faire du repas à la cantine un moment d'éducation à l'alimentation, à la saisonnalité des fruits et légumes et de lutte contre le gaspillage alimentaire



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Marc Péré, Maire de L'Union (31) - 12 358 habitant·es

En 2024, la ville de L'Union, près de Toulouse a lancé un projet de ferme maraîchère bio en régie municipale sur l'une des dernières terres agricoles de la commune, permettant de pallier le manque de maraîcher·es dans les environs.

Sa production sera fléchée vers la cantine scolaire et couvrira 85% des besoins tout en répondant à un objectif de 100 % bio dans l'assiette des enfants de la commune.

GARANTIR LE DROIT À L'EAU

L'eau est le grand défi du 21e siècle pour l'humanité. En France, il paraissait inimaginable que l'eau devienne un sujet politique, notamment par les risques de pénurie. Et pourtant ! Chaque été, les restrictions d'usage de l'eau pour cause de sécheresse concerne entre la moitié et 80 % des départements. Plusieurs centaines de communes ont expérimenté des ruptures d'approvisionnement ces dernières années. La qualité de l'eau est aussi menacée par des polluants plus ou moins persistants, comme les PFAS ou « polluants éternels ». Les communes sont l'échelon de base à partir duquel il faut commencer la gestion commune et écologique de l'eau.

- Co-gérer l'eau, commun de l'humanité, grâce à des régies publiques municipales ou intercommunales permettant l'implication des citoyen·nes par leur accès au conseil d'administration avec voix délibératives
- Instaurer une tarification progressive et différenciée selon les usages (professionnels, domestiques, administratifs) et les mésusages (confort, luxe) avec la gratuité des premiers m³ indispensable à la vie
- Organiser la transition vers l'agriculture biologique des surfaces agricoles situées sur les aires d'alimentation de captages, pour réduire les coûts liés à la dépollution de l'eau
- Mettre en place un système d'alerte rapide pour les usagers concernant une consommation excessive d'eau liée à des fuites potentielles avant que la facture ne devienne impossible à payer
- Installer des récupérateurs des eaux de pluies pour le nettoyage des rues, l'arrosage des plantations municipales et des jardins collectifs, alimenter les toilettes des bâtiments publics...
- Favoriser l'installation de fontaines à eau potable dans l'espace public, de toilettes publiques, et de bains douches gratuits, accessibles et adaptées à tou·tes

*Toutes communes,
intercommunalités*



*Toutes communes,
intercommunalités*



Petites communes



*Toutes communes,
intercommunalités*



Toutes communes



Toutes communes





Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Florestan Groult, vice-président de la métropole de Lyon et de la régie Eau Publique du Grand Lyon (69) - 1.4 millions d'habitant·es

L'eau est un commun du vivant. En mars 2024, la métropole de Lyon vote la gratuité de 12 m³ d'eau essentielle à la vie accompagnée d'une tarification différenciée selon les usages, permettant de prendre conscience de sa rareté et de diminuer les factures des plus précaires. C'est donc une mesure à la fois écologique et sociale. Ce choix est le fruit d'un travail entre les élus, des militants associatifs et divers collectifs qui en font un exemple de construction démocratique. En 2005, Châteldon, avec son maire insoumis Tony Bernard, a été pionnière en matière d'accès à l'eau potable ouvrant la voie à la gratuité et à la tarification différenciée dans des communes plus importantes notamment en 2011 à Viry Chatillon avec Gabriel Amard.

VERS DES COMMUNES ZÉRO DÉCHETS

La France produit 326 millions de tonnes de déchets chaque année, dont 39 millions par les déchets ménagers. La société des déchets est un produit de l'accélération sans fin du cycle du profit. L'enjeu, avant le recyclage, c'est la réduction de notre production de déchets. Pour cela, il faut mettre en place des équipements collectifs qui nous permettent d'éviter le gâchis facilement.

- Réorganiser la chaîne de restauration collective en vue de diminuer de 75 % le gaspillage alimentaire et faire disparaître le plastique, en adaptant quand cela est nécessaire l'équipement et le poste de travail des employé·es des entreprises de restauration



- Mener une politique active vers la restauration privée et de loisir pour parvenir à l'objectif « zéro plastique » ; accompagner les entreprises et les commerçant·es dans leur transformation « zéro déchet »



- Mettre en place de dispositifs de partage des aliments consommables (soutien aux associations de collecte des invendus, action d'éducation à la cantine, etc.)



- Valoriser et soutenir les commerces en vrac ; mettre en place un dispositif de consigne pour les bouteilles en verre



- Mettre en place une ressourcerie municipale permettant la collecte et la valorisation des objets du quotidien



- Soutenir le développement des ressourceries associatives et publiques



- Généraliser la collecte et le compostage des biodéchets en installant des composteurs publics d'usage collectif



- Installer des réfrigérateurs libre services ou proposer à la vente à faible coût les repas restants de la restauration scolaire
- Développer le prêt aux habitant·es de broyeurs, composteurs...
- Créer des ateliers coopératifs de remise en état de matériels divers
- Renforcer et améliorer les services de collecte et de recyclage des déchets non organiques
- Interdire le déversement des déchets et gravats dans les espaces naturels et terrains agricoles



DES COMMUNES PRODUCTIVES

Produire pour produire ne doit pas être un objectif dans la planification écologique. La production a pour objectif de répondre aux besoins. Mais se reposer sur le reste du monde pour produire ce dont nous avons besoin, c'est se mettre en situation de dépendance. Aujourd'hui, seuls 39% des biens consommés en France sont produits en France. Par ailleurs, la planification écologique est un geste de souveraineté sur la production et la consommation. Cette souveraineté n'existe tout simplement pas si nous ne produisons rien nous-mêmes. D'où l'objectif de relocalisation, non de l'industrie pour l'industrie, mais des industries qui correspondent à nos besoins. D'après l'INSEE, rapatrier un point de PIB de production industrielle en France, c'est baisser son empreinte carbone de 8 millions de tonnes de CO₂. Les communes insoumises seules ne pourront pas assumer une stratégie complète de relocalisation. Mais elles auront un rôle central à jouer lorsque cette politique sera mise en œuvre au niveau national. Elles doivent s'y préparer dès à présent.

- Élaborer un plan municipal de relocalisation, étudiant les activités qui peuvent être relocalisées en fonction des besoins locaux
- S'engager dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur » et créer des entreprises à but d'emplois, tout en veillant à ce qu'elles n'empiètent pas sur les besoins déjà couverts par des emplois de la fonction publique
- Organiser une permanence dédiée à garantir le respect du droit du travail et l'accès aux droits des chômeur·euses et précaires
- Développer des initiatives en faveur de l'orientation et de l'accès à l'emploi des jeunes : bourses aux stages, forums, aide à la rédaction de CV et à l'orientation, etc.
- Nommer un·e adjoint·e en charge de la ville productive, interlocuteur des entreprises et des services de l'État
- Refuser les zones franches qui favorisent le développement de la précarité



- Réserver dans le PLU des zones aux fonctions productives (artisanat, industrie) pour assurer le maintien et le développement d'activités
- Créer des hôtels productifs gérés par une société d'économie mixte sur le territoire communal : ils permettent de proposer à un prix maîtrisé des locaux adaptés aux petites et moyennes industries au sein de lieux denses et multifonctionnels
- Crée des tiers-lieux de production sur le territoire communal
- Accompagner les industries locales dans une démarche de conversion écologique
- Introduire des critères pour la création d'emplois locaux dans tous les appels d'offres
- Refuser le recours aux travailleurs détachés, en surveillant les clauses d'emploi et de sous-traitance des appels d'offres
- Mettre à disposition les moyens publics (mise à disposition de locaux, soutien financier, monnaie locale, systèmes d'échange locaux...) pour le développement des AMAP, des marchés paysans et des magasins de producteurs, d'épiceries coopératives permettant la commercialisation des productions locales
- Crée, au niveau intercommunal, un service d'aide aux entreprises et producteurs locaux pour leur permettre de bénéficier des marchés publics : conseil, coopérative (SCIC) permettant aux producteurs de répondre de façon groupée
- Soutenir l'élaboration de nouvelles candidatures en AOP/AOC/IGP/STG pour les productions agricoles de qualité, et d'indications géographiques pour les productions industrielles et artisanales afin de valoriser le patrimoine local
- Favoriser la création de services d'échanges locaux (SEL) en mettant à disposition des citoyen·nes des plateformes dédiées
- Crée des coopératives d'activité et d'emploi (CAE) pour favoriser le développement de l'ESS et introduire des économies d'échelle pour lutter contre le gaspillage du capital : services mutualisés, bureaux ou locaux de stockage collectifs...
- Crée des espaces publics de travail partagés au cœur des quartiers permettant aux habitant·es de bénéficier à moindre coût de matériels et d'espaces utiles au développement de leur activité professionnelle (bureaux, photocopieuses, salles de réunion, etc.) et de services mutualisés (crèches, espaces de restauration, cafés, etc.)
- Embaucher un·e expert·e en reprise d'entreprise au niveau intercommunal pour accompagner et soutenir les salarié·es pour la reprise d'entreprises, notamment en SCOP



- Créer et soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (régies de quartier, ateliers et chantiers d'insertion, marchés publics réservés, accompagnement, aide aux locaux...)
- Maintenir et défendre les subventions aux associations (contrats aidés, subventions départementales et régionales) et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (SCOP...)
- Ouvrir de nouveaux services publics, et pourvoyeurs d'emplois : garage, centre vétérinaire, fermes et ateliers de transformation gérés en régie communale, coopérative de consommation, etc.
- Insérer des clauses sociales, écologiques et de production locale dans tous les marchés publics

Moyennes et grandes communes 

Toutes communes 

Toutes communes 

Toutes communes 



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Mathieu Garabédian, Adjoint au maire de Villeurbanne (69) – 162 000 habitant·es
 Engagée dans l'expérience depuis 2016, la ville fait partie des 10 premiers territoires émergents. C'est aujourd'hui 3 structures à but d'emploi qui emploient plus de 150 salarié·es. Les domaines sont variés et sont construits en fonction des savoir-faire et qualifications des quartiers visés. C'est donc un travail de construction entre les élus, les entreprises et associations locales et les habitant·es.

SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LOCALE

L'agriculture biologique ne représente que 10 % des surfaces agricoles en France. Et la tendance ces dernières années est plutôt orientée à la baisse. D'autre part, seulement 60 % des produits agricoles consommés en France sont produits en France, alors que c'était 80 % il y a quelques dizaines d'années. Un peuple qui ne peut pas se nourrir lui-même n'est pas un peuple libre. Il faut sortir du modèle d'agriculture vouée à l'industrie, qui écrase les paysans sous le poids du marché mondial. La vocation paysanne est de nourrir les locaux. Il faut donc renouer avec une agriculture vivrière. D'ici à 2030, la moitié des agriculteurs et agricultrices seront partis à la retraite. Cette mutation doit ouvrir la voie d'un changement de modèle agricole et écologique. C'est un nouveau champ d'intervention publique qui doit être inventé et expérimenté au niveau des communes.

- Créer des commissions municipales ou intercommunales d'appui aux projets agricoles (commission pluraliste composée d'élu·es, d'agriculteurs et agricultrices, de propriétaires, de personnes ressources investies dans les questions d'alimentation, etc.)
- Accompagner les nouvelles formes collectives d'acquisition du foncier agricole (association foncière, Terre de Liens, etc.)

Toutes communes 

Petites communes 

- Adhérer au dispositif Vigifoncier et contractualiser avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour repérer les terres qui se libèrent et consacrer un budget d'opportunité dans le budget municipal pour pouvoir réaliser les acquisitions de foncier agricole quand une occasion se présente



- Proposer aux porteurs et porteuses de projets agricoles des baux ruraux environnementaux signés pour plusieurs années reconductibles et qui précisent que les terres devront être cultivées en agriculture biologique et avec montant de loyer attractif/modéré, ou des baux à usage incluant terres, bâti agricole et habitat dans le cas de reprise de zones délaissées



- Proposer des services aux paysans et paysannes qui s'installent : location / mutualisation de matériel avec les services espaces verts (comme les tracteurs), aide aux investissements, offre de débouchés de commandes (par exemple pour la cantine et la restauration publique), mise à disposition des lieux de vente (magasin de producteurs, marchés) ou de dépôts (AMAP, circuits courts, groupements de commande), des espaces de travail et de réunion partagés pour favoriser les coopérations entre producteurs et productrices paysans plutôt que la concurrence



- Accueillir sur la commune les services aux porteurs et porteuses de projet et organismes de soutien à l'installation et à la transmission : assurer des permanences des services « point d'accueil installation », favoriser les pôles InPact qui regroupent les associations de développement agricole et rural, avoir des actions d'accueil et d'animation pour l'insertion des nouveaux paysans et paysannes installé·es, prendre en compte et aider leurs besoins sociaux (logement, éducation, etc.)



- Promouvoir la permaculture par des actions d'éducation populaire, associant jardins partagés, écoles, EHPAD



- Mettre en œuvre des projets alimentaires territoriaux pour favoriser la production et la consommation de produits locaux et de qualité, en associant agriculteurs, communes rurales et urbaines, organismes de recherche, acteurs de l'ESS, associations, etc



- Promouvoir la création de « fermes urbaines » dans les agglomérations densifiées



- Soutenir les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation



- Expérimenter des cantines municipales ouvertes à tous servant des repas à base d'agriculture biologique et locale



DÉFENDRE LE PETIT COMMERCE FACE AUX GÉANTS DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Dans de nombreuses communes françaises, la vacance des locaux commerciaux est importante. Dans d'autres, les enseignes indépendantes sont remplacées par des chaînes. Les pouvoirs publics ont favorisé l'implantation des centres commerciaux en périphéries pendant des années et déroulent aujourd'hui le tapis rouge à Amazon. Pourtant, une politique en faveur du petit commerce indépendant se justifie par l'intérêt général. Ils sont pourvoyeurs de plus d'emplois, et surtout ils participent au lien social et à la vie des communes.

- Refuser les permis de construire et modifier le plan local d'urbanisme (PLU) et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de façon à empêcher la construction de toute nouvelle grande surface
- Aider, par la mise à disposition de locaux, l'installation ou le maintien de petits commerces (librairies, boulangeries, boucheries, épiceries, maraîchers, cafés...)
- Créer et promouvoir les marchés locaux dans une démarche de valorisation des circuits courts et du vrac. Dans les grandes villes, travailler en ce sens avec les forains, en créant par exemple des postes de régisseurs de marché
- Moduler la taxe foncière afin de promouvoir les commerces de proximité et de défavoriser le grand commerce destructeur d'emploi et du cadre de vie ; prendre en compte l'exemplarité en matière de circuits courts quand le type d'activité le permet
- Utiliser le droit de préemption de la mairie pour favoriser les commerces indépendants



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Pascal Penetro, Maire de Fos (31) - 121 habitant·es

Deux semaines après leur élection en 2020, les élu·es ont repris en gestion municipale le dernier commerce du village. La transformation de ce commerce dont les murs appartenaient déjà à la commune en lieu multi-services au service de la population a permis de revitaliser le village et de renforcer le lien social entre les habitant·es. La gestion se fait en régie publique sous forme de service public industriel et commercial et a permis la création de trois emplois à temps plein !

FORTIFIER L'ENTRAIDE

Le nouveau communalisme insoumis veut participer à construire une société où l'on se repose d'abord sur la force de l'entraide, et non de la concurrence, pour que chacun voit ses besoins satisfaits. Le néolibéralisme en perte de vitesse se radicalise. Ses adeptes détruisent, avec un zèle fanatique, tout ce qui est collectif : services publics, école, hôpital, sécurité sociale, droits sociaux. Ils promeuvent, au contraire, la division, l'égoïsme, la guerre de tous contre tous : tout ce qui mine de l'intérieur et détruit la société. Bien sûr, les communes ne peuvent pas se substituer à l'État pour relever l'école ou l'hôpital public, pour remettre les moyens là où ils ont été retirés. Mais dans le passé, elles ont déjà joué le rôle d'incubateur de solidarité. Depuis le début du 20e siècle, elles ont vu commencer l'extension du domaine du service public, l'invention du logement HLM, la création des premières mutuelles ouvrières ou encore l'expérimentation du RMI (devenu RSA). Aujourd'hui à nouveau, elles peuvent jouer ce rôle pour rétablir et fortifier l'entraide. On peut y étendre au maximum des capacités, le domaine du commun pour l'éducation, pour la santé, pour le logement, pour l'emploi public. On peut montrer la voie dans les politiques d'éradication de la misère et du manque. On peut imaginer des nouveaux rapports aux autres et à la propriété.

Ce qui peut changer dès la première année de mandat :

- Proposer, en lien avec les associations, des colis repas et vêtements pour les familles populaires, les jeunes et les personnes âgées
- Lancer une revue générale de toutes les délégations de services publics au secteur privé (DSP) et de tous les partenariats publics privés (PPP) afin de déterminer un plan de retour en régie publique, en commençant par les communs essentiels comme l'eau et l'assainissement, la production d'énergies renouvelables, les transports en commun ou la gestion des déchets
- Créer une mission d'audit citoyen des services publics pour évaluer les services publics communaux et leur accessibilité, formée d'élu·es de la majorité et de l'opposition, de citoyen·nes des conseils de quartier et de citoyen·nes tirés au sort
- Mettre en place les 32h pour les agent·es soumis à des travaux pénibles, du travail de nuit ou le dimanche
- Lutter contre les marchands de sommeil en mettant en oeuvre le « permis de louer » (autorisation préalable de mise en location), développer les contrôle d'hygiène et de salubrité dans les logements privés par l'embauche d'inspecteurs et d'inspectrices en nombre suffisant
- Créer des cellules de défense des locataires, incluant les logements étudiants et foyers de jeunes travailleurs, pour obtenir des arrêtés d'insalubrité de la part de la Préfecture obligeant le bailleur ou le propriétaire à agir
- Attribuer les logements sociaux de manière transparente en transformant le « quota du maire » en quota du conseil municipal, soumis à discussion après élaboration d'une grille claire de critères pour mettre fin au clientélisme

- Définir une « charte promoteur » indiquant le prix de vente moyen maximum et la grille de prix en application, imposant des normes écologiques et d'inclusion pour toute nouvelle construction, donnant priorité d'acquisition aux demandeurs de la commune, précisant la typologie et les surfaces de logement souhaitées et des clauses anti spéculatives
- Instaurer la gratuité de la cantine en commençant par renforcer la progressivité des tarifs pour les petits revenus et la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté
- Allouer à tous les élèves une dotation standard de fournitures scolaires gratuites

ADOPTER UN PLAN COMMUNAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ

Entre 2004 et 2022, le taux de pauvreté en France est passé de 9,1% à 14,4% de la population. Selon l'Observatoire des inégalités, la France est le pays d'Europe qui arrive le moins bien à limiter l'expansion de la pauvreté. L'inflation ainsi que la hausse des coûts de l'énergie compliquent le quotidien de nombreux citoyens et citoyennes. Face à cela, la commune est souvent le terreau des solidarités concrètes, loin des politiques de contrôle et de culpabilisation menées par l'Etat. Les municipalités sont la première porte d'entrée des personnes en difficulté. C'est aussi en leur sein que s'organisent le lien social, dernier rempart contre l'isolement. Nous avons donc à cœur que les communes insoumises assurent la dignité de tous leurs habitants et habitantes.

- Prendre des arrêtés municipaux d'interdiction des coupures d'eau et d'énergies
- Soutenir et développer les épiceries sociales et/ou solidaires par des subventions, la mise à disposition de locaux ou la participation à l'achat de denrées alimentaires
- Proposer, en lien avec les associations, des colis repas et vêtements pour les familles populaires, les jeunes et les personnes âgées
- Garantir le droit à la domiciliation des sans-abris
- Développer un service de bagagerie pour les personnes sans-abri ; refuser les dispositifs tournés contre elles (arrêtés anti-mendicité, mobilier anti SDF)
- Expérimenter un revenu municipal garanti permettant de compléter les revenus des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (50 % du revenu médian)
- Agir pour renforcer le maillage des maisons France Services et augmenter leurs moyens, notamment en personnels et la formation de ceux ci et s'appuyer dessus pour mettre en place un guichet unique d'accès aux droits



- Proposer une simulation sur « mesades.gouv » à tout·e nouvel·le arrivant·e dans la commune
- Créer une instance participative au sein des CCAS, ouverte aux associations et populations
- Favoriser la mise en oeuvre et généraliser le logement pour sans abris par le programme « logement d'abord »

Toutes communes 



Toutes communes 



Grandes communes et intercommunalités 



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Patricia Crosson, Conseillère municipale de Saint-Paul - La Réunion (97) - 105 000 habitant·es

L'accès au droit et à la justice est un vrai défi aujourd'hui, encore plus complexe dans les Outre-mer, surtout pour les citoyen·nes qui en sont les plus éloigné·es pour des raisons économiques et sociales. La commune met en place des maisons de justice qui renseignent, accueillent et orientent plus de 7000 citoyen·nes par an, avec des professionnel·les (avocats, conciliateurs...), indemnisé·es par le Conseil départemental d'accès au droit, service déconcentré du ministère de la justice. Des associations tiennent des permanences gratuites (aide juridictionnelle, droits des femmes, écrivains publics...).

La commune met également en place une Journée d'accès aux droits, dont la dernière édition a vu plus de 1000 personnes reçues par les acteurs du droit ou des associations en 5 heures.

ÉTENDRE LE DOMAINE DU COMMUN

Le nouveau communalisme se veut une renaissance du collectivisme. Dans notre histoire, les communes ont beaucoup fait pour inventer le service public à la française. Les services publics culturels, sportifs, de transport ou le logement public ont été d'abord mis en place par le socialisme et le communisme municipal. Aujourd'hui, c'est autour de l'insoumission municipale de prendre le relai pour étendre le domaine du commun.

- Lancer une revue générale de toutes les délégations de services publics au secteur privé (DSP) et de tous les partenariats publics privés (PPP) afin de déterminer un plan de retour en régie publique, en commençant par les communs essentiels comme l'eau et l'assainissement, la production d'énergies renouvelables, les transports en commun ou la gestion des déchets
- Installer des comités des usagers des services publics délibérant sur leurs évolutions et les choix qui les concernent, associant usager·es, agent·es et élu·es
- Créer une mission d'audit citoyen des services publics pour évaluer les services publics communaux et leur accessibilité, formée d'élu·es de la

Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



majorité et de l'opposition, de citoyen·nes des conseils de quartier et de citoyen·nes tirés au sort

- Organiser la transition vers le logiciel libre pour l'administration municipale, intercommunale et les écoles
- Limiter le recours à des cabinets de consultants hors de prix en développant l'emploi scientifique (thèses CIFRE, contrats de volontariat territorial en administration, etc.) et en recourant aux expertises publiques mises à disposition des collectivités (CEREMA, ONF, ADEME, CSTB)
- Développer les services de traduction pour l'accès aux services publics



REDRESSER LE STATUT DES AGENTS PUBLICS

Depuis 25 ans, les agent·es publics subissent un réel et grave déclassement. Le point d'indice qui détermine le niveau de leur rémunération a perdu près de 30 % de pouvoir d'achat depuis 2000, et près de 20 % depuis 2010. Dans le même temps, le recours à des contrats précaires s'est multiplié et les conditions de travail dégradées. Rétablir un statut attractif pour les agent·es publics est une priorité d'intérêt général pour le service public. En effet, la dégradation de ce statut engendre une crise de recrutement et donc de fonctionnement des services publics. Les municipalités n'ont pas le pouvoir d'augmenter le point d'indice. Elles doivent cependant agir sur tous les leviers dont elles disposent pour améliorer les conditions de travail des agent·es publics.

- Lutter contre la précarité en mettant en place des plans de titularisation, d'éradication du temps partiel subi et des négociations salariales internes
- Mettre en place les 32h pour les agent·es soumis à des travaux pénibles, du travail de nuit ou le dimanche
- Engager un plan de rattrapage pour garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes employé·es par la collectivité
- Engager un plan de suppression du temps partiel contraint dans la fonction publique municipale
- Associer l'ensemble des agent·es municipaux à l'élaboration des projets et des politiques municipales (projets de service...) et développer la formation des agent·es territoriaux pour accompagner l'évolution des services
- Renforcer la représentation des salarié·es dans les instances paritaires



GARANTIR LE DROIT À UN LOGEMENT DIGNE

La France compte 4,1 millions de mal-logé·es et 300 000 personnes sans-abri (chiffres 2024 de la Fondation pour le Logement des Défavorisés). Plus de 2 000 enfants vivent à la rue. Les communes sont les premières à faire face à l'explosion de la « bombe sociale » de la crise du logement. Les maires ont un pouvoir en matière de construction de logement et de peuplement : les communes insoumises doivent s'assurer que tous les habitants et habitantes puissent avoir un logement digne et agir pour limiter les phénomènes de spéculation et d'accaparement des biens immobiliers par une minorité. Ils devront tout mettre en œuvre pour que des structures d'hébergement et de mise à l'abri soient déployées sur leur territoire également.

- Prendre des arrêtés anti-expulsion locative sans solution de relogement pérenne et se coordonner avec les maires qui prennent de tels arrêtés pour faire reconnaître leur légalité
- Utiliser les pouvoirs de police du maire pour prendre des arrêtés de réquisition de bâtiments vides et y mettre en place des conventions d'occupation transitoire ou intercalaire
- Demander au préfet, à la préfète, la mise en place de l'encadrement des loyers en zone tendue
- Lutter contre les marchands de sommeil en mettant en oeuvre le « permis de louer » (autorisation préalable de mise en location), développer les contrôle d'hygiène et de salubrité dans les logements privés par l'embauche d'inspecteurs et d'inspectrices en nombre suffisant
- Créer ou développer des outils de prévention efficaces contre les expulsions locatives (commission de prévention des impayés locatifs avec les bailleurs, permanence d'aide juridique, médiation, etc.)
- Constituer le ou la maire et/ou le ou la président·e de l'EPCI en partie civile en cas d'expulsion abusive
- Mettre à disposition et favoriser la construction de structures d'insertion pérennes (pensions de familles, maisons relais, etc.) dans une logique de « logement d'abord »
- Développer des centres d'hébergements pour les personnes ne pouvant pas accéder à des logements individuels pour en finir avec l'absurdité des hébergements dans des hôtels sociaux, coûteux et insalubres
- Accélérer la réhabilitation des bâtiments insalubres en proposant leur acquisition à l'amiable ou en ayant recours au droit d'expropriation, dans l'objectif de les convertir en lieu de vie dynamisant le tissu urbain dans les délais les plus brefs (logements, commerces, espaces verts), en luttant contre la gentrification, par exemple en garantissant l'implantation de logements sociaux (PLAI) dans les quartiers réhabilités



- Établir un état des lieux des biens sans maître ou présumés sans maître
- Introduire une obligation de lutte contre l'insalubrité écologique à la charge des bailleurs sociaux et des propriétaires hébergeant des personnes précaires
- Faire reposer sur les bailleurs privés ou publics le coût de la lutte contre les nuisibles (punaises de lit, teigne, cafards...)
- Créer des cellules de défense des locataires, incluant les logements étudiants et foyers de jeunes travailleurs, pour obtenir des arrêtés d'insalubrité de la part de la Préfecture obligeant le bailleur ou le propriétaire à agir
- Demander au préfet, à la préfète, la mise en place de l'encadrement des loyers en zone tendue
- Ouvrir une permanence d'information et d'accompagnement des locataires là où l'encadrement des loyers est mis en place, si possible en lien avec les associations de défense des locataires



DÉFENDRE ET DÉVELOPPER LE LOGEMENT PUBLIC ET SOCIAL

2,7 millions de ménages sont en attente de l'attribution d'un logement HLM. Leur nombre a augmenté de 24 % en cinq ans. La file d'attente se rallonge. En moyenne, il faut compter de 6 à 7 ans et même une dizaine d'années en Île-de-France pour obtenir un logement ! La France est en pénurie de logements sociaux. L'urgence est d'y parer le plus vite possible. Il faut l'affirmer haut et fort : le logement social n'est jamais le problème. Face à la crise du logement, il est la solution. Dans les communes, il faut imposer des standards ambitieux pour produire du logement social à destination des classes populaires et des classes moyennes. Il faut en finir avec la stigmatisation du HLM. Pour plus de mixité sociale dans nos communes, il faut d'abord casser les ghettos de riches.

- Construire des logements publics pour réduire les inégalités en introduisant dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) une obligation de 30 % de logements sociaux et très sociaux (PLAI et PLUS) dans les opérations neuves et de 40 % en zones tendues
- Transformer, avec l'appui des établissements publics fonciers, les immeubles dégradés et vacants des centre-bourgs en immeubles de logements publics diversifiés (logements très sociaux, baux réels solidaires et logements intermédiaires), de qualité et multiservices (jardins, nouveaux équipements publics...)
- Casser les ghettos de riches en privilégiant l'implantation des logements les plus sociaux (PLAI) dans les quartiers les plus aisés et favoriser la mixité sociale partout



- Empêcher la privatisation du logement social prévue par la loi ELAN : refuser de donner un avis conforme pour la vente de logements sociaux, augmenter les subventions des OPH en compensation du blocage des ventes, négocier des engagements « zéro vente » sur le territoire municipal de la part des entreprises sociales de l'habitat
- Attribuer les logements sociaux de manière transparente en transformant le « quota du maire » en quota du conseil municipal, soumis à discussion après élaboration d'une grille claire de critères pour mettre fin au clientélisme
- Systématiser l'anonymisation des dossiers qui passent en commissions d'attribution de logements
- Désigner un-e adjoint-e ou conseiller-e délégué-e à la politique de la ville dans les communes concernées. S'impliquer pleinement dans l'élaboration des programmes de renouvellement urbain, refuser ou limiter au minimum les démolitions de logements sociaux exigées par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), privilégier la réhabilitation du bâti existant et l'installation pérennes d'activités économiques, associatives et culturelles dans les quartiers concernés
- Garantir l'accessibilité des logements publics aux personnes hébergées
- Exercer le droit de préemption à chaque fois que cela est possible notamment pour développer le logement social

Moyennes et grandes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



Moyennes et grandes communes 



Moyennes et grandes communes 



INVENTER UNE PROPRIÉTÉ NON SPÉCULATIVE DU LOGEMENT

61 % des Français·es considèrent le fait de devenir propriétaire de sa résidence principale comme un « objectif important » de leur vie. C'est même un objectif « prioritaire » pour 25 % des répondants. Les jeunes de moins de 30 ans sont 80 % à partager cet objectif pour leur vie. Aujourd'hui, le marché est l'adversaire de cette aspiration. De moins en moins de ménages réussissent à acquérir un logement pour y vivre du fait de la bulle immobilière créée par la spéculation. Il faut donc permettre une propriété non spéculative de son logement. La propriété du logement doit avant toute chose servir à réaliser son droit inaliénable à la vie privée et à la vie de famille. Pas à spéculer et à réaliser des plus-values excessives et indues qui ferment l'accès à la propriété à des millions de personnes.

- Définir une « charte promoteur » indiquant le prix de vente moyen maximum et la grille de prix en application, imposant des normes écologiques et d'inclusion pour toute nouvelle construction, donnant priorité d'acquisition aux demandeurs de la commune, précisant la typologie et les surfaces de logement souhaitées et des clauses anti-spéculatives
- Développer l'accession aidée à la propriété en y attachant des clauses anti-spéculation pour empêcher la revente à court terme et les plus values excessives

Moyennes et grandes communes 



Moyennes et grandes communes 



- Créer un organisme de foncier solidaire pour faciliter, sur le long terme, l'accès à la propriété à des ménages modestes, en dissociation la propriété du bâti (ménage) de celle du foncier (collectivité), tout en luttant contre la spéculation immobilière sur les zones urbaines en forte tension
- Revoir les montants de la taxe de séjour, en l'augmentant au plafond pour les catégories supérieures et en la diminuant pour les catégories inférieures
- Accompagner les projets d'habitat coopératif et participatif
- Baisser le seuil en termes de jours de location au-delà duquel la location saisonnière relève de l'activité hôtelière et nécessite le respect de normes de sécurité et sanitaires plus strictes
- Utiliser tous les outils pour lutter contre les abus d'AirBnB : abaisser la limite de mise en location touristique de la résidence principale à 90 jours, fixer là où c'est possible des zones réservées aux résidences principales et définir un quota maximum de logements en location touristique
- Systématiser les contrôles des loueurs de meublés touristiques et des plateformes numériques, pour appliquer les sanctions en cas de non-respect des obligations (déclaration systématique, durée maximale, transmission des données par les plateformes, etc.)
- Systématiser la télédéclaration en ligne par les hôtes particuliers des locations de courte durée auprès des mairies
- Augmenter les moyens humains des instances communales ou intercommunales de contrôle de l'activité des plateformes

Grandes communes et intercommunalités 



Grandes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



Grandes communes 



Moyennes et grandes communes 



Moyennes et grandes communes 



DES ÉCOLES OÙ IL FAIT BON APPRENDRE

Les communes seules ne pourront pas relever l'Éducation nationale. Mais les communes insoumises peuvent changer le regard sur l'école publique. L'école du peuple doit offrir les meilleures conditions possibles pour apprendre. Car comme peuple, notre éducation est notre première et principale richesse. Aujourd'hui, ces bonnes conditions d'apprentissage ne sont pas acquises. En moyenne, 3 élèves par classe arrivent à l'école le ventre vide. Dans de nombreuses communes, les bâtiments des écoles sont en mauvais état. De nombreuses familles ne peuvent pas offrir à leurs enfants le bon matériel scolaire faute de moyens, ou une aide aux devoirs adéquate du fait d'horaires de travail décalés. Il est primordial de prendre en charge de manière commune ce qui manque aux enfants pour bien apprendre.

- Instaurer la gratuité de la cantine en commençant par renforcer la progressivité des tarifs pour les petits revenus et la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté
- Allouer à tous les élèves une dotation standard de fournitures scolaires gratuites

Toutes communes 



Toutes communes 



- Se mobiliser contre les fermetures d'écoles et de classes
- Construire une sectorisation qui mette fin à la ségrégation et permette l'accès de tous les enfants à une école publique de proximité et refuser l'ouverture de toute nouvelle école privée sur le territoire communal ; lutter contre la ségrégation des publics dans le périscolaire
- Rénover les écoles publiques pour garantir à tous les élèves de bonnes conditions d'étude (locaux isolés, accessibles, désamiantage, salles dédiées au périscolaire et d'évolution...) et en construire de nouvelles à taille humaine là où les classes sont en sureffectifs
- Parvenir à l'objectif d'une ATSEM à plein temps par classe en maternelle
- Garantir un nombre suffisant d'animateur·trices périscolaire formé·es, en emploi non précaire en visant le temps plein (quitte à compléter avec d'autres activités)
- Ouvrir un « espace parents » animé par les parents d'élèves dans chaque école
- Développer les actions de soutien scolaire et d'aide aux devoirs en liaison avec les associations et les parents d'élèves
- Scolariser et ouvrir la cantine à tous les enfants présents sur le territoire communal : voyageurs, Roms, de nationalité étrangère, vivant en squat, bidonvilles ou hôtels sociaux
- Former les personnels de crèche, du périscolaire et intervenant·es sur le temps scolaire à la prévention des violences éducatives
- Développer les classes transplantées (classes de neige, de mer...) et les correspondances internationales avec d'autres établissements
- Sécuriser les trajets vers l'école par des « cheminements verts » : relier entre eux par des voies piétonnes des espaces verts et terrains de jeux, afin de desservir les établissements scolaires de façon pédestre les écoles, et diminuer la place de l'automobile à proximité immédiate de l'école
- Développer modes doux et collectifs (pédibus, vélobus...) pour les déplacements des enfants
- Créer des zones apaisées aux abords des écoles en développant les espaces verts, en créant des zones sans tabac, et en fermant définitivement ou temporairement l'accès aux véhicules motorisés ou en employant du personnel municipal chargé de réguler la circulation
- Négocier avec l'autorité régulatrice des transports la gratuité des transports scolaires et étudiants



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Delphine Fenasse, adjointe au maire de Fontenay sous-bois (94) - 52 000 habitant·es

Pour l'égalité et permettre l'accès au plus grand nombre, la commune développe la gratuité dans le secteur de l'enfance : classes transplantées (classes de neige, de mer...), ludothèques, cantine municipale pour les foyers modestes, petit déjeuner et accueil périscolaire du matin.

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS, DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

L'accès à la santé a été rendu plus difficile pour des millions de personnes du fait de l'aménagement du territoire capitaliste. Il a enfermé des quartiers et des communes entières dans les déserts médicaux. Un tiers de la population française vit dans un désert médical ! Cette proportion est d'autant plus élevée pour les communes populaires, qu'elles soient urbaines ou rurales. La privatisation de la santé, sous l'effet des reculs imposés par les gouvernements libéraux de la dépense socialisée, est aussi une barrière dans l'accès aux soins. Mettre en commun les dépenses de santé pour satisfaire aux besoins de tous de manière égalitaire est une méthode qui s'est en partie inventée dans les communes. C'est aux communes de défendre ce collectivisme désormais.

- Créer des mutuelles municipales pour les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune
- Lutter contre les déserts médicaux par l'implantation de centres de santé pluridisciplinaires ou communautaires et de coopératives médicales à tiers payant intégral
- Lutter contre les fermetures d'hôpitaux et de maternité publics et les groupements hospitaliers territoriaux
- S'assurer de la prise en charge dans ces centres de santé des problématiques spécifiques des femmes, et notamment de la prise en charge de l'endométriose
- Associer les établissements publics hospitaliers à l'implantation de centres de santé
- Créer des centres de planning familial
- Développer des contrats locaux de santé pour articuler les politiques publiques de santé (prévention, santé communautaire, santé mentale, sport santé, accès aux droits, plan alimentation, éducation à la santé...)
- Mettre en place des campagnes de prévention contre les risques (lutte contre les IST, VIH, perte de consentement...) et mettre à disposition du matériel stérilisé afin de réduire les risques d'infection

Moyennes et grandes communes, intercommunalités



Intercommunalités



Toutes communes



Intercommunalités



Intercommunalités



Toutes communes



Toutes communes



Toutes communes



- Permettre l'installation de Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et d'associations de prévention au sein de centres de santé préexistants ou au sein de nouvelles structures municipales
- Créer des conseils locaux de santé mentale
- Construire des programmes de logements passerelles et inclusifs ciblés pour les personnes en souffrance psychique
- Créer des bains-douches sécurisés aux horaires d'ouverture étendus, ouvrir les vestiaires des gymnases et stades pour faciliter l'accès à l'hygiène gratuitement

Toutes communes 
€ € €

Moyennes et grandes communes 
€ € €

Moyennes et grandes communes 
€ € €

Moyennes et grandes communes 
€ € €



Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Pierre Gilibert, adjoint au maire de Bons-en-Chablais (74) - 5 900 habitant·es

Il y a 5 ans, il ne restait qu'un médecin généraliste et un dentiste dans la ville. En Haute-Savoie sont créées des maisons de santé libérales mais beaucoup peinent à recruter de nouveaux médecins. La nouvelle équipe municipale a multiplié les contacts (ARS, collectivités...) et s'est appuyée sur un groupe de citoyens qui milite pour la création de centres de santé. Un diagnostic a été établi pour identifier les besoins de soins primaires et structurer un centre de santé communal avec des praticiens salariés. Il est composé de trois médecins et un pédiatre mais est appelé à se développer.

Graziella Brunetti, Maire de Saint-Germain-Lembron (63) - 2 100 habitant·es

La protection santé est trop souvent la variable d'ajustement des budgets les plus fragiles. Dans un contexte rural, le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune a lancé un appel d'offre et a négocié pour proposer 3 types de couvertures santé permettant à toutes et tous de bénéficier d'offres de bases protectrices et accessibles.

PRENDRE SOIN DE L'ENFANCE

À partir du 20e siècle, notamment par la généralisation de la voiture, les enfants sont exclus de l'espace public. Leur développement et leur apprentissage de la vie en société en sont fortement affectés, alors même qu'ils sont les citoyen·nes de demain. Plus récemment, le scandale des crèches privées lucratives montre comment la course à la rentabilité a conduit à des profits records (entre 20 et 30 %) au détriment du bien-être des petits et aux frais de la collectivité. Et ce alors que 40 % des parents ne trouvent pas de place en crèche pour leurs enfants. Les communes, par leur rôle d'aménageur de l'espace public, leur compétence en accueil de l'enfance et leur vie démocratique de proximité, peuvent permettre à nos enfants de grandir, découvrir et apprendre sereinement.

- Développer le service public local de la petite enfance en proposant des modes d'accueil diversifiés à taille humaine et adaptés à tous (crèches, multi-accueils, lieux d'accueil enfants-parents, relais assistantes maternelles...) afin de permettre à 100 % des parents d'obtenir une place pour leurs enfants



- Soutenir et développer l'accompagnement à la parentalité dans les équipements municipaux ou des maisons de l'enfance : temps d'échanges entre parents et professionnels, accueils jeux pour les tout-petits, ateliers, rendez-vous individuels ou réunions, etc.



- Faire respecter la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU



- Mettre en place un conseil municipal des enfants



- Adhérer au « Réseau villes amies des enfants »



- Arrêter de recourir aux opérateurs privés lucratifs pour favoriser les structures d'accueil de la petite enfance publiques et associatives



- Aménager des aires de jeux inventives, naturelles, intergénérationnelles, respectueuses des normes environnementales dans les jardins publics, les ludothèques, les bibliothèques



- Rendre la procédure d'attribution des places en crèches plus transparente et plus rapide en créant un guichet unique de demande de place (crèches associatives, familiales, parentales ou municipales)



PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS ET BIEN VIEILLIR

La lutte contre la retraite à 64 ans a révélé une aspiration : celle à faire des années après l'arrêt du travail, un temps de vie émancipé. Les séniors sont aujourd'hui plus actifs que jamais : ils sont responsables associatifs, ils s'engagent pour leur commune, ils aident à l'éducation des jeunes. C'est un défi pour le 21e siècle d'inventer des formes de vie commune, d'organiser l'entraide entre les générations et de permettre à nos anciens de garder une place active dans la société.

- Créer des résidences publiques et arrêter de recourir aux EHPAD privés à but lucratif pour confier leur gestion à des associations, coopératives, etc.



- Développer les services à la personne (maintien à domicile, portage de repas) accessibles et adaptés



- Soutenir les projets de logement partagé adaptés pour les séniors



- Créer des pôles gériatriques regroupant en un seul lieu acteurs publics et associatifs



- Ouvrir la restauration scolaire aux personnes âgées
- Mettre en place un service d'aide aux aidants
- Autoriser les animaux de compagnie dans les EHPAD et maisons de retraite afin de ne pas séparer les aînés de leurs compagnons
- Favoriser les structures de co-logement seniors / étudiant·es
- Favoriser le lien inter-générationnel en facilitant la mise en relation des personnes âgées avec les associations de soutien scolaire, lien social dans les quartiers, animation événementielle, visites à domicile, etc.
- Développer les clubs séniors sous forme associative et citoyenne et l'accès aux activités culturelles et sociales de nos aîné·es



ASSURER LE DROIT À LA SÛRETÉ

Le droit à la sûreté, inscrit à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comme « naturel » et « imprescriptible », est un principe fondamental qui doit guider notre action. Pour garantir ce droit, il est essentiel de mettre en place une police municipale de proximité, formée et équipée pour répondre aux besoins réels des habitant·es, avec pour mission principale d'assurer la tranquillité publique. Afin de briser le mur de méfiance réciproque entre la police et la population, il est crucial de privilégier la prévention, la médiation et de bâtir une relation de confiance avec les citoyen·nes, plutôt que de multiplier des dispositifs sécuritaires inefficaces.

- Exiger le maintien ou l'augmentation des effectifs de la police nationale ou de gendarmerie et développer une véritable police municipale de proximité oeuvrant à la sécurité, la prévention et à la tranquillité des habitant·es
- Privilégier la présence humaine (police municipale, médiation, éducation spécialisée) plutôt que la vidéosurveillance, coûteuse, liberticide et démagogique
- Instaurer un moratoire sur la vidéosurveillance (y compris algorithmique) financée par les communes et les intercommunalités et réaliser un audit financier et des études indépendantes pour évaluer l'efficacité réelle de ces dispositifs
- Refuser l'armement léthal des policiers municipaux
- Demander l'expérimentation par la police nationale du récépissé de contrôle d'identité sur le territoire communal ou intercommunal pour lutter contre le contrôle au faciès
- Évaluer la mission du service public de police de proximité (nationale et municipale) par l'envoi de questionnaire aux habitant·es



- Développer l'emploi de médiateur·rices (scolaires et de rue, de jour et de nuit) ainsi que d'éducateur·rices de rue, soutenir les clubs de prévention
- Lutter contre les rodéos urbains, en déployant des moyens de médiation mais aussi de contrôle des infractions en lien avec la police municipale et développer des lieux de pratique des sports mécanisés sans nuisance

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET SES EFFETS

La politique répressive mise en place par les gouvernements successifs est un échec total, que ce soit en termes de santé publique ou de réduction des trafics. La prohibition des drogues ne fait que nourrir des marchés clandestins extrêmement lucratifs et renforcer les violences qui en découlent. Pour sortir de cette impasse, notre approche doit être globale : cibler les têtes des réseaux criminels pour les démanteler, tout en adoptant une véritable politique de santé publique face aux addictions. Prévenir, réduire les risques, accompagner les consommateur·ices : voici la feuille de route des communes insoumises.

- Travailler étroitement avec la police nationale judiciaire, la gendarmerie ou la douane pour démanteler les trafics de drogue
- Développer des campagnes de prévention et de sensibilisation aux dangers des addictions : tabac, drogues, alcool, jeux...
- Face aux limites de la politique de prohibition, mettre en place, en lien avec les associations spécialisées, des espaces ou des équipement mobiles de consommations à moindre risque pour renforcer le suivi sanitaire et social des usager·es de drogue, réduire les pratiques et les consommations à risque concernant toutes les drogues
- Proposer un plan de prévention des conduites addictives, de réduction des risques et dommages et de soin aux personnes dépendantes : psychologie, logement, substitution, accès aux soins primaires, ouvertures de structures spécialisées (CSAPA, CAARUD, etc.) en collaboration avec les associations et le ministère de la santé ; sensibiliser les consommateurs aux impacts de leur consommations sur la tranquillité et la sûreté
- Proposer des formations au collège et au lycée via des agent·es municipaux ou des associations pour alerter sur les risques de la consommation des différents stupéfiants en circulation, mais aussi sur les techniques des dealers pour faire entrer les plus jeunes dans les trafics et les contraindre à y rester (corruption, menace, etc.)
- Proposer des formations régulières ouvertes à tous pour alerter sur les risques de la consommation des différents stupéfiants en circulation, mais aussi permettre aux parents de repérer des signes avant-coureurs de fragilité pour leurs enfants, qu'ils s'agissent de l'entrée dans la consommation ou dans les trafics

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Moyennes et grandes communes, intercommunalités 
€ € €

Moyennes et grandes communes, intercommunalités 
€ € €

Moyennes et grandes communes, intercommunalités 
€ € €

Moyennes et grandes communes, intercommunalités 
€ € €

- Mettre en place un numéro municipal d'écoute et de dialogue sur la drogue, afin d'orienter les personnes consommatrices et de les accompagner vers une sortie de consommation et afin de permettre aux personnes participant aux trafics ou menacées par des trafiquants d'être accompagnées par les services municipaux pour en sortir
- Proposer des « parcours de sortie de la délinquance » en accompagnant les dealers ou ex-dealers vers des parcours de réinsertion sociale et professionnelle hors des trafics et de l'argent de la drogue
- Travailler en lien avec les services de l'État pour réaffecter les biens mal acquis à des projets sociaux et inclusifs



CONSTRUIRE LA NOUVELLE FRANCE

Chaque nouvelle génération est un peuple nouveau. La France du 21e siècle est brassée par les migrations, métissée par la vie, mélangée par les migrations internes. Elle est créole car elle invente sans cesse du commun, réinvente avec ses passés un universel. C'est une France où les femmes ont gagné des droits et une plus grande place dans la vie sociale, une France plus éduquée et plus urbanisée que par le passé. Cette nouvelle France est déjà là. C'est son visage que l'on voit dès que le pays se tourne avec enthousiasme vers l'avenir et brille sous les yeux du monde. Elle doit encore advenir politiquement. Pour cela, dans les communes, il nous faut activement combattre le racisme, le sexism et toutes les dominations déshumanisantes. Il faut, au contraire, renforcer tout ce qui nous humanise comme la culture, le sport, l'engagement et la fraternité.

Ce qui peut changer dès la première année de mandat :

- Créer un Observatoire communal ou intercommunal des discriminations, contre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme, le sexism et les LGBTIphobies co-géré avec les associations et les habitant·es, doté d'un budget participatif, pouvant mettre en oeuvre des actions de testing, des cafés citoyens
- Constituer le ou la maire et/ou le ou la président·e de l'EPCI en partie civile lors de tout dépôt de plainte d'une victime de racisme, sexism ou LGBTIphobie
- Mettre en place un lieu d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes du racisme et avec une permanence juridique gratuite
- Créer, développer ou soutenir un lieu d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violence avec ou sans enfant
- Créer, développer ou soutenir un lieu d'accueil pour les personnes en rupture familiale du fait de leur orientation sexuelle
- Favoriser l'achat de matériel adapté dans les écoles pour accueillir les enfants en situation de handicap
- Lancer dès la première année du mandat un plan pluriannuel d'accessibilité des locaux et former les agent·es en lien avec le public à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements culturels
- Permettre le prêt gratuit des infrastructures municipales aux associations et collectifs (salles polyvalentes, gymnases, etc.)
- Expérimenter l'ouverture d'équipements publics en soirée pour les jeunes et les associations (gymnases, maisons de quartier, etc.)
- Faire voter par le conseil municipal une motion pour défendre la paix durable à Gaza et en Cisjordanie, la reconnaissance de l'État palestinien, la fin de l'apartheid en Cisjordanie et du blocus à Gaza

COMBATTRE LE RACISME

Le racisme est une idéologie globale dont la fonction est la perpétuation d'un régime d'exploitation et de domination. Il y a un lien entre les injures et les agressions racistes, et l'exploitation au travail, la discrimination au logement ou à l'embauche. Pour humaniser la société, il faut la débarrasser du racisme. Ce n'est pas un combat périphérique mais central dans la lutte pour la liberté, l'égalité et la fraternité. Partout, la créolisation française spontanée montre que l'énergie est disponible pour cela. Les communes doivent prendre une part active dans cette tâche, notamment en permettant aux racisé·es eux-mêmes d'intervenir pour mener le combat antiraciste.

- Créer un Observatoire communal ou intercommunal des discriminations, contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme co-géré avec les associations et les habitant·es, doté d'un budget participatif, pouvant mettre en oeuvre des actions de testing, des cafés citoyens
- Mettre en place un lieu d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes du racisme et avec une permanence juridique gratuite
- Constituer le ou la maire et/ou le ou la président·e de l'EPCI en partie civile lors de tout dépôt de plainte d'une victime de racisme
- Mise en oeuvre d'un Programme d'information et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de loisirs (dans le cadre de la Semaine contre le racisme par exemple)
- Crédit d'un « Prix annuel de l'Égalité » ouvert à plusieurs collèges (scolaires, habitant·es, partenaires et agent·es...)
- Cesser la chasse aux Roms : lutter contre la ségrégation scolaire, mise en place de villages d'insertion avec des associations spécialisées, application de la loi quant à la présence d'aire de gens du voyage, interdiction des expulsions sans proposition de relogement, mise en place de campagnes mobiles de santé
- Assurer l'absence de discriminations à l'emploi dans la collectivité en mesurant les discriminations, en sensibilisant le personnel (avec une attention particulière aux ressources humaines), en menant des audits des risques structurels de discrimination et en réévaluant les processus de recrutements si nécessaire
- Soutenir financièrement les associations de lutte contre les discriminations
- Développer l'enseignement de la mémoire coloniale et de l'histoire de l'immigration





Les radicalités concrètes : ces élu·es insoumis·es l'ont fait !

Agathe Fort, adjointe au maire de Villeurbanne (69) - 162 000 habitant·es

L'Observatoire villeurbannais recense les situations de discriminations (liées à l'âge, au genre, aux origines...), traitées par le réseau de vigilance villeurbannais en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination et les permanences juridiques du Défenseur des droits et du DAL. L'objectif est de centraliser des données afin de les analyser, d'identifier les causes et de mettre en œuvre des actions transversales sur ces questions à travers l'ensemble des compétences de la collectivité.

COMBATTRE LE SEXISME ET LES LGBTIPHOBIES

L'offensive réactionnaire s'attaque en priorité aux droits des femmes et des personnes LGBTI. Partout, les femmes continuent de subir l'oppression et la domination masculine. Les actes de violence LGBTIphobes, quant à eux, ont augmenté de 13 % en 2023. Bien que des avancées notables aient été réalisées ces dernières années, comme la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse en 2024 ou l'ouverture de la PMA aux femmes lesbiennes et célibataires en 2021, l'égalité pleine et entière reste à conquérir. Nous bâtirons des communes résolument féministes et inclusives, véritables chevilles ouvrières de l'égalité et de l'émancipation de chacune et chacun.

Lutter contre le patriarcat sous toutes ses formes

- Mettre en place un lieu d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes du sexe et de LGBTIphobies et avec une permanence juridique gratuite
- Constituer le ou la maire et/ou le ou la président·e de l'EPCI en partie civile lors de tout dépôt de plainte d'une victime de sexe, ou de LGBTIphobies
- Favoriser l'intervention d'associations engagées pour l'égalité dans les écoles
- Promouvoir une éducation à la vie affective et sexuelle prenant en compte les questions de genre et les personnes LGBTI
- Former les agent·es de la collectivité aux problématiques du sexe, des questions LGBTI y compris sur les questions propres à l'accueil des personnes transgenre et intersexuées et des enfants des familles LGBTparentales dans les administrations pour lutter contre les stéréotypes et permettre une bonne orientation des personnes victimes
- Développer les lieux et campagnes d'information sur les moyens de la santé sexuelle et reproductive (contraception, accès à l'IVG, prévention VIH et Infection sexuellement transmissibles)



- Donner à voir en positif, une société émancipée, à travers la politique culturelle et événementielle de la municipalité ou de l'intercommunalité : travailler sur le contenu des commandes des bibliothèques/médiathèques en ouvrages de l'esprit ou presses d'actualité, festivals ou journées thématiques, constitution d'un fonds d'archives des luttes locales d'émancipation antiraciste, féministe, laïque et LGBTI de la localité
- Soutenir la mise en place d'un·e référent·e, ou une cellule de référence, pour les victimes de violences ou de discriminations notamment celles liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'état de santé, dans les postes de police municipaux

Toutes communes 
€ € €

Mettre en place une politique spécifique de lutte contre le sexisme

- Engager un plan de lutte contre le harcèlement sexuel au travail en lien avec les organisations syndicales de la collectivité
- Créer, développer ou soutenir un lieu d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violence avec ou sans enfant
- Développer en lien avec l'État et la justice des mesures d'éloignements des conjoints violents et d'accompagnement des auteurs de violence (prise de conscience de la violence, prévention de la récidive)
- Initier des comités de défense des victimes de violences sexuelles, qui militeront auprès des pouvoirs publics pour un réexamen des plaintes classées sans suite
- Développer des marches exploratoires sous le prisme du genre pour pouvoir mettre en place les aménagements urbains nécessaires
- Aménager un environnement urbain favorable aux femmes (éclairage public, mobilier urbain...)

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes, intercommunalités 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

Mettre en place une politique spécifique de lutte contre la LGBTIphobie

- Créer, développer ou soutenir un lieu d'accueil pour les personnes en rupture familiale du fait de leur orientation sexuelle
- Former les agent·es des CCAS/CIAS sur l'accueil et l'accompagnement des publics LGBTI et favoriser la création d'espaces inclusifs au sein des centres d'hébergement gérés/créés par les CCAS/CIAS
- Former les personnels de la police municipale sur les problématiques et l'accueil des personnes LGBTI pour qu'ils connaissent les critères de discrimination liés à l'orientation sexuelle, mais aussi à l'identité de genre et à l'état de santé, et connaissent les nouveaux délais de prescription (un an) afin de bien guider les victimes ; Prêter une attention particulière à la situation des personnes trans et à leur état civil

Toutes communes, intercommunalités 
€ € €

Moyennes et grandes communes, intercommunalités 
€ € €

Toutes communes 
€ € €

- Soutenir activement les Marches des Fiertés comme des événements de visibilité, de revendications et de célébration des droits LGBTI en collaboration avec les associations locales, en facilitant leur organisation logistique, en garantissant leur sécurité, et en participant institutionnellement visiblement (expositions, conférences, projections, ateliers, sauvegarde et valorisation des productions culturelles et militantes LGBTI passées et présentes)
- Ouvrir un centre LGBTI en collaboration avec les associations (un espace partagé dans les communes moyennes et petites, un lieu polyvalent d'accueil et de soutien dans les grandes villes, associant espaces de réunion, salles d'archives du patrimoine LGBTI, lieux d'exposition, de conférence et de performance)

Toutes communes 
  

Moyennes et
grandes communes 
  

CONSTRUIRE DES COMMUNES ACCESSIBLES

Le handicap touche 12 millions de Français·es (18 % de la population) et est la première cause de discrimination en France. Cela concerne en premier lieu les communes responsables de bâtiments essentiels pour la vie quotidienne, notamment les écoles maternelles et élémentaires, où plus de 200 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés. Ces bâtiments doivent tous être accessibles depuis au moins 2015 selon la loi handicap de 2005. Cependant, 56 % des établissements recevant du public (ERP) ne sont toujours pas accessibles aujourd'hui. L'accessibilité a trop longtemps été mise de côté, perçue comme un coût trop élevé par des calculs comptables déshumanisés. Il n'est plus tolérable de priver un cinquième de la population du droit de vivre en société.

- Porter un objectif zéro lieu inaccessible (lieux et transports publics, commerces, etc.)
- Lancer dès la première année du mandat un plan pluriannuel d'accessibilité des locaux et former les agent·es en lien avec le public à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Favoriser l'achat de matériel adapté dans les écoles pour accueillir les enfants en situation de handicap
- Favoriser les bourses à matériel médical (fauteuil roulant, planches de transfert...) et ateliers de réparation
- Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches publiques
- Respecter les obligations de la commune en matière d'emploi, à tous niveaux de responsabilités, de personnes handicapées
- Créer des commissions locales d'accessibilité et des autorités organisatrices des mobilités en y associant les associations représentatives des personnes en situation de handicap

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Toutes communes 
  

Moyennes et
grandes communes, 
  

- Développer des classes spécialisées pour l'accueil des enfants ayant des handicaps lourds, type classe UEMA (unité enseignement maternelle autisme) dans le cadre des nouveaux projets d'équipements scolaires



FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ ET L'ÉGALITÉ

La laïcité est la séparation des Églises et de l'État. Ni plus, ni moins. Elle n'est ni un athéisme d'État, ni une arme anti-religion, et encore moins un outil pour discriminer ou exclure celles et ceux qui ont une religion minoritaire. La 6e république à laquelle nous aspirons devra la rétablir comme principe émancipateur et rompre avec son usage dévoyé et islamophobe. Les communes insoumises préfigureront ce retour aux sources de la laïcité notamment en refusant les financements publics pour les religions, toutes les religions.

- Refuser le financement des structures confessionnelles et cultuelles
- Supprimer immédiatement toutes les aides extra légales à l'enseignement privé, refuser toute aide financière à la rénovation d'établissements scolaires privés
- Garantir la laïcité du périscolaire en y refusant toute intervention d'associations religieuses, marchandes, ou de lobbies patronaux
- Bannir tout type d'objet à caractère religieux de tous les lieux gérés par la commune ou l'intercommunalité
- Interdire aux élus d'assister à des cérémonies religieuses au titre de leurs fonctions ou de recevoir des titres religieux
- Mettre en place un service public laïc et gratuit des obsèques



ÉMANCIPER PAR LA CULTURE

Les arts et la culture sont au cœur du progrès humain. Pourtant, ils subissent de plein fouet les coupes budgétaires et l'austérité imposées aux collectivités par les politiques d'Emmanuel Macron. Maillons essentiels du service public des arts et de la culture, les communes jouent un rôle déterminant. À l'opposé de la culture par algorithme que tentent de nous imposer les plateformes, elles sont les artisans d'une culture de proximité et du quotidien. Soutenir les travailleurs et travailleuses de l'art, encourager la création dans toute sa diversité, et permettre à chacune et chacun de développer un rapport sensible au monde : les communes incarnent une nouvelle étape de la démocratisation culturelle.

- Permettre au plus grand nombre d'accéder à un enseignement et une pratique artistique au conservatoire ou à l'école de musique, danse, théâtre, ou en centre d'art en proposant notamment une politique tarifaire liée au quotient familial et en favorisant l'accessibilité aux lieux de cours et activités



- Créer et/ou soutenir des Maisons de jeunesse et de la culture (MJC), lieux de mixité culturelle et d'éducation populaire, et développer des partenariats avec les centres sociaux, équipement culturels, associations et artistes locaux
- Ouvrir de nouvelles médiathèques de proximité animées par des bibliothécaires en nombre suffisant et proposant l'accès gratuit aux livres, œuvres numériques et le prêt d'œuvres (artothèques)
- Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements culturels
- Soutenir les établissements d'enseignement artistique, comme les conservatoires et écoles d'art, en leur garantissant, en lien avec l'État, les moyens nécessaires pour mener leurs missions et proposer un enseignement diversifié, tant dans les arts que dans leurs esthétiques
- Appliquer le 1 % artistique, c'est-à-dire la commande d'œuvres d'art dans la construction et la rénovation de chaque bâtiment public et prévoir des actions de médiation culturelle autour des œuvres installées
- Mettre à disposition d'artistes les lieux vacants pour proposer des espaces de création, de fabrique, de recherche, d'exposition, d'expression, d'universités populaires, permanents ou non
- Construire avec les habitant·es des projets de rénovation du patrimoine historique de la commune pour l'ouvrir à la culture et à l'événementiel
- Soutenir les artistes et équipes artistiques locales, notamment émergentes, grâce à des financements dédiés, la programmation culturelle municipale, la commande publique et le développement de fonds municipaux alimentant des artothèques
- Favoriser l'implication citoyenne en matière de programmation artistique (cinéma, théâtre, musées...) dans la vie culturelle municipale, par le soutien à la vie associative en lien avec les structures culturelles locales (par exemple, des ciné-clubs) et le développement de projets d'éducation populaire
- Faire entrer l'art à l'école : développer des jumelages entre les structures culturelles et les écoles ; ouvrir des résidences d'artistes en milieu scolaire
- Développer les activités artistiques et culturelles dans les centres de loisirs, crèches... en lien avec les équipements, associations et artistes du territoire
- Faire appel à des artistes pour l'ensemble de la vie municipale (illuminations, fêtes de quartier ou de ville, projets d'aménagements...)
- Planifier l'entretien et la valorisation du patrimoine communal ainsi que la bifurcation écologique des structures et évènements culturels en partenariat avec les autres acteurs publics concernés



- Garantir la diversité et la liberté de création et d'expression dans la vie culturelle locale
- Mener une politique de démocratisation culturelle fondée sur la diversité en développant les moyens dédiés à la politique culturelle et à l'éducation populaire et les pérenniser pour renouer avec les conventionnements pluriannuels

Toutes communes    

Toutes communes    

PROMOUVOIR LE SPORT POPULAIRE

Le sport est une véritable question de santé publique : l'inactivité physique cause chaque année dix fois plus de décès que les accidents de la route. Pourtant, de plus en plus de personnes sont exclues de la pratique sportive, faute de moyens. Le sport doit être considéré comme un service public, garantissant un accès égal pour toutes et tous, sans discrimination de genre, de condition physique ou de situation financière. À l'opposé du modèle du sport-business, nos communes développeront un sport populaire, vecteur d'émancipation individuelle et collective.

- Rénover et construire des équipements sportifs publics de proximité (stades, piscines, équipements extérieurs en libre accès et gymnases notamment) à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité

Toutes communes, intercommunalités    

- Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements sportifs

Toutes communes    

- Rendre accessibles les installations sportives scolaires aux associations en dehors des horaires d'ouverture des établissements scolaires, y compris pendant les vacances

Toutes communes    

- Soutenir la pratique sportive féminine et mixte en engageant une réflexion sur le type d'équipement sportif à construire et en élaborant, avec les associations sportives locales, une charte de lutte contre les discriminations dans le sport

Toutes communes    

- Créer des garderies ludico-sportives dans les équipements sportifs municipaux, notamment pour favoriser la pratique sportive féminine

Toutes communes    

- Favoriser la pratique et la mise en place de clubs inclusifs, permettant la pratique du handisport

Toutes communes    

- Refuser le « nommage » par des marques des équipements sportifs et leur privatisation

Toutes communes    

- Protéger les pratiquant·es de sports de nature en interdisant sur le territoire communal ou intercommunal la chasse le dimanche

Toutes communes, intercommunalités    

- Valoriser et permettre l'accès au sport au plus grand nombre à travers un événement annuel permettant de faire découvrir les associations sportives (fête du sport, fête des associations...)

Toutes communes    

- Mettre en place un dispositif gratuit d'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge

Toutes communes, intercommunalités    

ENCOURAGER LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont un maillon essentiel du lien social. Leurs actions permettent de garantir des activités et une présence là où elles sont parfois les seules à en proposer. Mais face à l'austérité budgétaire, elles pâtissent souvent d'un manque de financement public, notamment pour les plus petites d'entre elles proposant une action de proximité. Loin des velléités clientélistes qui ont pu exister par le passé, les communes insoumises doivent avoir à cœur de soutenir les associations pour faire vivre les solidarités locales et le lien social.

- Permettre le prêt gratuit des infrastructures municipales aux associations et collectifs (salles polyvalentes, gymnases, etc.)
- Élaborer des chartes éthiques pour ne pas mettre en concurrence les associations et définir des objectifs partagés associations/communes
- Généraliser les conventions pluriannuelles, financer les associations à hauteur réelle du travail qu'elle fournissent, ne pas les utiliser comme manière de faire de la délégation de service public au rabais
- Établir un rapport de coopération avec le mouvement associatif respectant son autonomie
- Faire de l'enjeu égalitaire un critère de subvention : exercice paritaire des responsabilités, encouragement aux pratiques féminines dans des domaines où elles sont peu présentes

Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes, intercommunalités 



Toutes communes, intercommunalités 



Toutes communes, intercommunalités 



FAIRE CONFIANCE À LA JEUNESSE

Chaque génération est un peuple nouveau. Bien sûr la jeunesse est multiple. Les dynamiques inégalitaires s'y exercent aussi en son sein. Mais il y a aussi une dynamique homogénéisante : celle d'être mis à la marge de la société néolibérale. Dans les études, dans le travail, dans le logement : la précarité est le mode de vie proposé à la jeunesse aujourd'hui. Les jeunes locataires dépensent près de la moitié de leur revenu en moyenne dans leur logement. Ils sont aussi un sur deux à avoir un contrat précaire. Nos communes doivent soutenir la jeunesse pour lui donner les moyens de construire la société de demain.

- Développer les logements étudiants gérés par les CROUS et l'habitat intergénérationnel
- Privilégier l'accord de baux aux CROUS plutôt qu'au secteur privé
- Réserver du foncier au logement étudiant et à destination des jeunes actifs
- Soutenir les projets citoyens, humanitaires, associatifs portés par les jeunes (bourses, locaux, etc.)

Moyennes et grandes communes 



Toutes communes 



Moyennes et grandes communes 



Toutes communes 



- Créer des lieux de citoyenneté, de débat et d'éducation à l'esprit critique pour les jeunes (conseils de la jeunesse, de la vie étudiante, conseils municipaux des enfants, etc.)
- Mettre en place des espaces santé jeunes proposant des consultations gratuites et anonymes de prévention
- Expérimenter l'ouverture d'équipements publics en soirée pour les jeunes et les associations (gymnases, maisons de quartier, etc.)



DES COMMUNES REFUGES POUR LES EXILÉ·ES

La « submersion migratoire » comme le « grand remplacement » n'existent pas. Ce sont des mythes inventés par l'extrême droite pour diviser et susciter le racisme. Au contraire, l'immigration apporte de nombreux bienfaits à la France : sa contribution aux finances publiques est positive, elle crée des richesses et surtout des liens entre notre pays, notre peuple et d'autres tout autour de la planète. Il faut se souvenir que personne ne quitte son pays d'origine par plaisir, mais par nécessité. Accueillir dignement relève alors de notre humanité commune, ni plus ni moins.

- Se porter commune volontaire pour l'accueil de migrant·es et mettre à disposition de l'État des bâtiments pour accueillir des hébergements d'urgence pour migrant·es
- Mettre en place un réseau de communes solidaires aux échelles intercommunales et nationales pour l'accueil digne des migrants
- S'engager dans des actions de plaidoyer et de solidarité internationale à travers la participation à des réseaux comme ANVITA
- Si la commune est un haut lieu de passage de personnes en migration, proposer un lieu d'accueil sur le modèle de Grande-Synthe, où les personnes peuvent se reposer et recréer une vie collective en attendant de voir leur situation stabilisée
- Soutenir des actions de solidarité et activités co-construites avec les personnes migrantes (cours de français, cuisines participatives, etc.) par le prêt de locaux ou un soutien financier
- Mettre en place une carte d'identité municipale permettant une preuve de domiciliation et l'accès aux services municipaux et développer les parrainages républicains de personnes sans papiers
- Former les agent·es municipaux, premier·es interlocuteur·rices avec les publics, aux grands enjeux de la migration et à l'accueil et accompagnement des publics en situation de précarité
- Améliorer les dispositifs d'accès aux droits au sein des communes avec notamment le recrutement d'interprètes



- Scolariser de façon inconditionnelle tous les enfants, quel que soit leur statut administratif, dans les établissements de la collectivité, en vertu du principe d'égalité en matière d'accès à l'éducation
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des personnes migrantes et d'aide à la parentalité : cours de français, soutien administratif, actions socio-éducatives, etc.

Toutes communes 



Toutes communes 



DES COMMUNES ENGAGÉES POUR LA PAIX

La paix n'est pas une donnée naturelle, c'est une construction humaine. Il faut donc travailler pour l'obtenir et la conserver quand elle est là. C'est pourquoi il faut construire une culture de la paix. Pour cela, il faut contribuer, à tous les niveaux de gouvernement, à rappeler les principes du droit international, seule alternative viable à la loi du plus fort qui conduit à tant de souffrances. Les communes insoumises, parce qu'elles veulent reprendre le meilleur de l'héritage du peuple français, sont concernées dès qu'un peuple, où qu'il soit dans le monde, est martyrisé. Elles témoignent de cette solidarité avec les opprimés du monde entier. De cette façon, elles annoncent depuis la France l'avènement d'un peuple humain.

- Faire voter par le conseil municipal une motion pour défendre la paix durable à Gaza et en Cisjordanie, la reconnaissance de l'État palestinien, la fin de l'apartheid en Cisjordanie et du blocus à Gaza
- Défendre des jumelages avec des communes dans le monde pour soutenir les peuples opprimés en lutte
- Créer un réseau international de communes antifascistes face à la montée de l'extrême droite

Toutes communes 



Toutes communes 



Toutes communes 



LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Le numérique a bouleversé notre quotidien en offrant de nombreuses possibilités : accéder en ligne à des services ou à l'information, automatiser des tâches de plus en plus complexes, décupler les capacités de calcul, etc. Cependant, en matière d'accès aux services publics, le numérique est souvent synonyme de perte de lien humain et de mise à l'écart de certaines franges de la population : l'INSEE, en 2021, compte que près de 15 % des Français-es n'ont pas utilisé Internet dans les trois derniers mois. Les communes, en première ligne en matière de lien social, doivent donc trouver un équilibre pour ne pas accroître la fracture numérique.

- Garantir le choix entre démarche physique ou dématérialisée, en s'assurant que toute dématérialisation de service public ne signifie pas la fermeture de l'accueil physique
- Instaurer des « maisons du numérique » ou utiliser les points existants (médiathèques...) pour assumer, en lien avec les associations, un rôle de

Toutes communes 



Toutes communes 



médiation numérique, par exemple en lien avec les bureaux informations jeunesse ou les centres socio-culturels

- Développer des espaces d'accès à Internet confidentiels et gratuits, respectant la neutralité du net (sans filtrage, ni surveillance)
- Mettre en application les principes d'auditabilité, d'explicabilité et de transparence sur les algorithmes et intelligences artificielles utilisées afin que les habitant·es soient informé·es du rôle, du poids financier et de la place des algorithmes dans la gestion des prises de décisions à échelles communales et intercommunales
- Protéger notre patrimoine numérique, avec un programme pour sécuriser, mettre à jour ou archiver les ressources numériques locales afin de les protéger contre la décadence numérique (disparition des pages internet) ou les attaques malveillantes
- Basculer les Réseaux d'Initiative Publique numériques communaux et intercommunaux vers la régie publique

